

NOUVELLES
GUÊPES

PAR

ALPHONSE KARR

II

AUGMENTÉES PAR L'ÉDITEUR BELGE

DES BOURDONNEMENTS

DU MÊME AUTEUR

BRUXELLES
MELINE, CANS ET COMPAGNIE
LIVOURNE | LEIPZIG
MÊME MAISON | J. P. MELINE
1854

NOUVELLES GUÊPES



SOMMAIRE DU SECOND VOLUME.

Brux.—Imp. de Ch. Vanderauwera, Mont.-aux-Herbes-Potag^e, 25.

NOUVELLES

GUÊPES

PAR

ALPHONSE KARR

II

AUGMENTÉES PAR L'ÉDITEUR BELGE

DES BOURDONNEMENTS

DU MÊME AUTEUR

BRUXELLES
MELINE, CANS ET COMPAGNIE
LIVOURNE | LEIPZIG
MÊME MAISON | J. P. MELINE
1854

NOUVELLES

GUÊPES

Il est des organisations tellement supérieures, qu'il semble que la nature, en les créant, ait voulu donner des échantillons de ce qu'elle pourrait faire, si elle le voulait. Mais, en même temps, les gens qui pensent doivent savoir gré à la Providence d'avoir été quelque peu chiche de ces hommes d'élite qu'elle ne nous montre que de loin en loin, parce que la matière dont est pétrie la race humaine est

une pâte faite avec un mélange égal de bêtise et d'esprit, de qualités et de défauts. — Représentez-vous un boulanger auquel, pour faire deux cents pains, on aurait donné une certaine quantité de farine et de levain, un peu de sel et quelques œufs; ces quelques œufs ajoutés à la pâte ne pourront que rendre le pain fort agréable au goût, si le boulanger mêle équitablement le tout ensemble; mais s'il lui plaît de faire deux ou trois douzaines de gâteaux, biscuits, brioches, etc., il mettra tous les œufs dans les gâteaux avec une part inégale de levain, et il vendra un peu de farine pour se procurer du beurre. — Les gâteaux faits, il faudra néanmoins compléter et fournir le nombre de pains convenu, chaque gâteau ne comptant que pour un pain. Le pain n'aura que peu de levain et pas du tout d'œufs, et on remplacera la farine donnée en échange du beurre soit avec du son, soit avec de la sciure de bois, comme font pas mal de boulangers.

De même, pour faire un homme supérieur, la nature est obligée de prendre sur le trésor d'intelligence qu'elle devait diviser entre un grand nombre. — Assez fréquemment elle fait cette opération sur une famille, — à peu près comme une soustraction, — j'en emprunte un qui vaut dix. La famille où il naît un grand homme paye cet honneur souvent en

produisant à la suite une demi-douzaine d'hommes médiocres, un ou deux imbéciles, un ou deux gredins.

De plus, la Providence a une autre raison d'en agir ainsi, — sans compter ce que nous ne savons pas, — car Dieu s'est réservé la vérité et ne nous permet que des opinions. Cette autre raison, la voici :

Prenez une fleur de géranium rouge; il semble que cette fleur est aussi rouge que possible, elle vous paraît vêtue du rouge par excellence, du souverain rouge. — Eh bien ! placez-la auprès d'une petite verveine, vous verrez graduellement la fleur du géranium pâlir et devenir orange. — Placez à son tour la fleur de la verveine sur une fleur de la lobélie cardinale, et la fleur de la verveine deviendra d'un rouge malade et terne. — On n'est rouge comme on n'est grand qu'à côté de quelque chose qui soit moins rouge ou moins grand. Gulliver, géant chez les Lilliputiens, devient un nain chez les géants.

Donc, quand la nature veut produire un grand homme qui fasse de l'effet, et lorsqu'elle le destine à quelque corvée glorieuse ou quelque énorme coquinerie utile au nettoyage ou au déblayage général, elle l'entoure d'un certain nombre de créatures

faibles, timides, abjectes, — comme un escamoteur ou un charlatan a besoin d'être environné d'un cercle de badauds. Tous ceux qui se sont cotisés involontairement pour produire le grand homme au moyen de la soustraction sus-expliquée d'une plus ou moins grosse part de l'intelligence qui leur était destinée, servent encore à sa grandeur par leur ineptie, leur lâcheté et leur petitesse; car de temps à autre une organisation supérieure vit et meurt inaperçue faute de cet entourage, tandis qu'un génie de deuxième ou troisième ordre, grâce aux circonstances et aux gens au milieu desquels il se trouve jeté, exerce une grande influence sur les destinées d'un pays, du monde, de l'humanité.

—

Ce que je viens de dire n'est pas une théorie vague, cela me sert à expliquer un fait dont je puis garantir l'authenticité, et que je vais vous raconter tout à l'heure, si vous avez encore un peu de patience.

De même qu'il faut un cercle de jobards à un charlatan, une troupe d'instruments serviles à un grand politique, il faut à un grand écrivain comme M. Cousin, par exemple, une assemblée de gens

naïfs qui admirent tout ce qu'ils ne comprennent pas, et tout ce qui les ennuie; à M. Sainte-Beuve, un ramassis de lecteurs qui acceptent comme critique sérieuse les élucubrations d'un cerveau malade de la haine des supériorités; — il faut à un épicier qui veut s'enrichir un certain nombre de pratiques chez lesquelles soient peu développés et le sens du goût et le système décimal, pour qu'elles ne le gênent pas dans les vols et les empoisonnements que la loi appelle encore *vente à faux poids* et *sophistication.*

Voici maintenant mon histoire :

—

Le sieur Lacour, épicier, se fût montré un homme supérieur, n'importe où le hasard l'eût fait naître, — *primus inter pares,* — il est né épicier, eh bien ! il s'élève au-dessus des autres épiciers comme le chêne s'élève au milieu des bruyères, — *humilesque myricæ;* — comme l'aigle s'élève au-dessus des oiseaux que son appétit a destinés à un de ses repas.

Le sieur Lacour, épicier donc, mais quel épicier ! avait loué un caveau appartenant à un herboriste appelé Jeanne. On avait assez longtemps débattu le

prix de la location. M. Lacour avait fini par céder en disant : « Au moins, pour cimenter nos bonnes relations, vous me donnerez votre pratique. — Volontiers, avait répondu le naïf herboriste. »

Une fois en possession du caveau, le sieur Lacour eut quelque regret de son marché ; le caveau était petit, le loyer était gros, mais un homme supérieur a au plus haut degré le mépris de la sagesse rétrospective. Il y a des gens qui passent la seconde moitié de leur vie à raisonner sur ce qu'ils auraient dû ne pas faire pendant la première, qui gémissent en marchant à reculons à propos des chutes qu'ils ont faites sur ce chemin qu'ils regardent d'un œil humide, ce qui les empêche de voir les ornières et les trous de la route qu'ils ont encore à faire. L'épicier Lacour n'est pas un de ces gens-là, il cherche un moyen de rendre le caveau plus grand et de le payer moins cher ; — je dis *un* moyen, et je le dis avec intention ; les œuvres de la nature et celles des hommes de génie se distinguent par la sobriété, par la simplicité des moyens ; l'épicier Lacour chercha donc *un* moyen qui pût lui rendre les deux services dont il avait besoin, — et pour les hommes forts qui ne sont pas entravés par de puérils préjugés, chercher c'est avoir trouvé plus d'à moitié ; — dans tout bloc de marbre, il y a une statue, il s'agit de

la débarrasser de ce qu'il y a de trop ; — à tout labyrinthe, il y a une issue, il s'agit d'avoir le fil d'Ariane ; — notre épicier avait le fil ; — pardon de ce jeu de mots, ô lecteurs ! mais il est venu tout seul, il sort des entrailles du sujet, — peut-être l'effacerai-je avant de livrer ce feuillet à l'impression. Agrandir le caveau, c'était simple, cela ne demandait ni imagination ni esprit ; M. Lesguillon l'aurait trouvé. L'épicier Lacour prit une pioche et une pelle, et il creusa son caveau de trois pieds. Le premier point était accompli, il n'y avait plus qu'à porter dehors la terre jaune du caveau qui, mise en tas, ne donnait pas plus de place qu'auparavant, — il fallait qu'on ne vît pas sortir cette terre ; — il n'y avait pas moyen de la manger comme fit Arthémise des cendres de son mari ; — l'épicier Lacour fit mieux, il résolut de la vendre à l'herboriste Jeanne, et alors les deux buts étaient atteints d'un seul coup et même dépassés : la terre retirée agrandissait le caveau, la même terre vendue à Jeanne diminuait d'abord le prix du loyer, — puis enfin le loyer diminuant à mesure que le caveau s'agrandissait, l'épicier Lacour arrivait bientôt à ne plus rien payer, puis enfin à gagner sur le loyer et à se faire un revenu du caveau que lui louait Jeanne. Mais comment aller dire à Jeanne : voulez-vous m'acheter de

la terre jaune? Jeanne n'en achèterait pas, ou s'il en prenait pour répandre sur le sol de sa boutique, il en prendrait fort peu, et ne la payerait pas cher.

Mais je vous ai dit que l'épicier Lacour était un homme fort; — il se dit : Jeanne achète en gros ce qu'il revend en détail. — Quelles sont les choses jaunes que Jeanne achète et vend?

Jeanne achète et vend de la farine de lin pour faire des cataplasmes, et de la farine de moutarde pour faire des sinapismes. — Ces deux farines produisant des effets si contraires, sont toutes deux jaunes, — il s'agit donc de vendre la terre du caveau comme farine de lin et comme farine de moutarde, — et surtout de la vendre au prix de la farine de moutarde et de la farine de lin.

Et Lacour vendait à Jeanne son propre caveau en gros, lequel Jeanne le revendait en détail à des malades qui, au lieu de cataplasmes émollients ou de sinapismes révulsifs, ne mettant que des cataplasmes et des sinapismes de caveau, souffraient comme des damnés ou crevaient comme des outres; cependant, a répondu agréablement Lacour à ses juges : « Personne ne se plaignait; » je le crois, — surtout des derniers; mais ainsi que disent, le rudiment, au futur, d'un personnage resté inconnu, et les bourgeois, au prétérit, de l'empereur Napoléon,

« *sua eum perdet ambitio,* » — « son ambition l'a perdu. » — L'épicier Lacour ne sut pas s'arrêter, il vendit du caveau à ses propres pratiques, il en vendit comme farine de lin et farine de moutarde; — il est élémentaire de penser qu'il en vendit pour tout ce qu'on vend de jaune, la cassonade, le miel, etc. — D'ailleurs, c'est un procédé connu et tombé depuis longtemps dans le domaine public. De plus, il vendit du caveau à faux poids; — la plupart des gens ne s'aperçoivent pas ou ne s'inquiètent pas qu'on leur vende de mauvaises denrées, mais il veulent, ils exigent leur poids, fût-ce du poison; — de même que le Parisien juché sur Montmartre ou sur les buttes Saint-Chaumont, s'écrie : « Quelle belle vue! » appelant « belle vue » la vue de beaucoup de vilaines choses à la fois.

Il s'éleva des plaintes : le caveau n'était pas très-émollient, il n'était pas non plus très-piquant ni très-sucré, selon le rôle qu'il avait à jouer. — Cela aurait passé, mais il fut trouvé léger; un commissaire fut averti, — trouva Lacour dans son caveau devenu caverne, tant il en avait vendu.

Par suite de quoi Lacour a comparu devant la police correctionnelle, — là, il a établi qu'il mêlait à la terre du caveau un peu de la denrée sous le nom de laquelle il la vendait, — c'était du caveau

sophistiqué; — pour ce qui est des faux poids trouvés en sa possession, il a prétendu qu'il s'en servait pour ses mélanges.—Se trompait-il donc lui-même?

Enfin, il a affirmé que malgré ces mélanges, il ne pouvait encore donner les sus-prétextées denrées au même prix que plusieurs de ses confrères; ce qui le porte à croire qu'ils mêlent à la terre du caveau quelque autre matière moins précieuse, de la fausse terre de caveau, peut-être.

Malgré cette défense, le tribual a condamné l'épicier Lacour à six mois de prison et cinquante francs d'amende.

Cette condamnation, plus sévère que les condamnations ne le sont d'habitude en semblables matières, prouve qu'il faudra bien en venir à ce que je demande depuis quinze ans. — « L'épicier qui vole l'acheteur, est un voleur, comme l'acheteur qui vole l'épicier; — son action s'appelle un vol et est punie comme telle. » On a fait bien des pas depuis quinze ans, je crois que mes bourdonnemen's y ont été pour quelque chose; — si la mouche du coche avait été une guêpe, elle aurait activé la marche des chevaux.

—

Il faudra bien aussi en arriver à dire que « la propriété littéraire est une propriété. » On parle de prolonger le temps pendant lequel les enfants des écrivains dramatiques auront la jouissance du revenu des ouvrages de leur père. — Il y a quinze ans que je demande une raison pour qu'il n'en soit pas de la propriété littéraire comme de la propriété de toute autre nature, et on ne m'en a pas encore donné. — Quelques-uns cependant, le menton dans leur cravate, disent : « Cela présente de grandes difficultés. » — Je prétends que non, — et d'ailleurs, il suffit que ce soit juste, c'est-à-dire de prouver que le contraire est une tyrannie et une confiscation ; — croyez-vous que la législation sur la propriété matérielle n'ait pas aussi présenté des difficultés ? est-ce que le recueil des lois à ce sujet ne forme pas une immense bibliothèque? est-ce que les commentaires sur les lois tiendraient dans la cour du Louvre? est-ce que l'on n'en fait pas encore tous les jours des lois et des commentaires? est-ce que malgré ces lois et ces commentaires, il n'y a pas des bataillons de juges et des milliers d'avocats occupés à débrouiller, à embrouiller, à discuter les difficultés imprévues

qui se présentent chaque jour? est-ce que le palais vit d'autre chose? Cependant on n'a pas cru pour cela devoir borner la propriété matérielle; s'il se présente des difficultés, on les surmonte ou on les tourne, ou on les aplanit; — de pas en pas, il faudra bien y venir. Est-ce qu'il y a une législation sur la propriété des maisons, et une autre législation sur la propriété des prunes de reine-claude; ce sont pourtant des choses d'un usage bien différent; vous y arriverez. — Quelques-uns nous crient patience: — Patience! mon ami, disait aussi un bon loup à l'âne qu'il mangeait.

—

On va donner, dit-on, à la famille de Philippe de Gérard, à titre d'indemnité, ce que les *Guêpes* ont demandé inutilement pour lui de son vivant, à titre de récompense nationale

—

Pour beaucoup de femmes, les pratiques de la religion consistent en ceci: — Aller le dimanche montrer une nouvelle robe, et critiquer les robes des autres femmes.

—

Certes, il n'est pas une mère qui ne donne d'excellents avis à sa fille. — Mais je demande à toutes les mères de répondre à ceci : N'ont-elles pas plus souvent, avec plus d'insistance et d'opiniâtreté, conseillé à leurs filles de se tenir droites qu'elles ne leur ont conseillé de marcher droit?

—

Il ne faut pas prendre la pruderie au sérieux. — La pruderie a régné en France quelques années, — pendant la vieillesse de Louis XIV. — C'est un temps d'arrêt que se permet le vice fatigué pour reprendre haleine ; c'est un carême que les coquettes vieillies et abandonnées imposent aux jeunes femmes. On est assez ombrageux aujourd'hui, on ne laisserait pas publier dix lignes de Rabelais, — on déchirerait plusieurs volumes de Voltaire, de Diderot, de Montaigne, etc.; — cependant, ces livres sont dans toutes les bibliothèques. — Ce que vous admirez chez les morts, il serait bon de penser qu'ils n'ont pu le faire que de leur vivant. — Il sied bien, d'ailleurs, à une époque comme la nôtre

de faire la renchérie. — Compte-t-elle sur ce qu'on ne pourrait écrire décemment ses hauts faits, et espère-t-elle ainsi échapper à l'histoire?

Il était question de donner à l'Académie française l'auteur de la *Métromanie;* en ce temps-là, l'Académie prenait des prétextes pour écarter certains hommes de talent; — aujourd'hui elle n'en a pas donné pour repousser Balzac, elle n'en donne pas pour laisser Alexandre Dumas à la porte. — Piron, présenté par quelques amis, était bruyamment repoussé par le plus grand nombre, à cause de ses poésies licencieuses. — Fontenelle, déjà très-sourd, appela Lachaussée, et lui dit : Pourquoi tout ce bruit?

— Il s'agit de Piron, dit Lachaussée, que quelques personnes voudraient faire entrer à l'Académie.

— Eh bien?

— Eh bien, il y a cette ode, vous savez... l'a-t-il faite? — ne l'a-t-il pas faite?

— S'il l'a faite, dit Fontenelle, il faut bien le gronder; mais s'il ne l'a pas faite, il ne faut pas le recevoir.

—

Je viens de lire dans tous les journaux : « M. le ministre de l'intérieur vient d'*accorder* une pension annuelle de cinq cents francs à Mme veuve de Balzac, mère de l'homme de lettres. »

Je suis si décidé à ne pas me mêler de politique en ce temps-ci, que je ne sais pas même le nom des ministres, — mais comme je ne puis admettre que M. le ministre de l'intérieur joigne au chagrin de ne pouvoir disposer d'une somme plus importante, le malheur de ne pas bien savoir que le nom de Balzac est une des gloires incontestables de ce temps-ci, je suis persuadé que la rédaction de cette note ne doit être attribuée qu'aux mauvaises habitudes des employés subalternes, et la reproduction d'icelle qu'à la paresse des journaux.

D'abord, accorder voulait dire encore en français,— quand j'ai quitté la France, il y a quelques mois,— donner à quelqu'un qui a demandé ;— or, si la mère de Balzac a dû demander une pension, il n'est pas permis de douter que M. le ministre de l'intérieur n'ait su mauvais gré à ses nombreuses occupations qui ont laissé demander ce qu'il aurait dû offrir, et encore plus mauvais gré aux scribes in-

férieurs qui n'ont pas dissimulé cette fâcheuse circonstance dans une note inconvenante qu'il n'aura, sans doute, pas lue. Je suis très-convaincu que M. le ministre de l'intérieur a dû adresser à Mme de Balzac une lettre conçue *à peu près* en ces termes :

« Madame,

» Votre fils est mort dans toute la force de son génie, — le pays joint aux regrets qu'inspire cette perte, la douleur de n'avoir pas eu le temps de lui décerner des honneurs qui n'auraient rien ajouté à la gloire de Balzac, mais qui auraient prouvé à la postérité que ses contemporains avaient su l'apprécier ;— permettez-moi de vous prier d'accepter une faible pension, dans laquelle vous voudrez bien ne voir qu'un hommage annuel à la mémoire de votre fils. — Je serai fier que vous me permettiez d'être l'intermédiaire entre vous et la reconnaissance de la France, etc. »

Il y a loin de là, certes, — à la pension de cinq cents francs *accordée* — à la mère de Balzac.

M. le ministre hors de cause, les mauvaises habitudes des subalternes étant prises en considération, il est permis de s'étonner de l'indifférence des journaux. Il est singulier de voir qu'un pays ui doit sa

prééminence incontestable dans le monde à sa littérature, en ait si peu de souci.

Je dis incontestable, car la philosophie ne ratifie pas la gloire que le vulgaire accorde aux hommes qu'il appelle *grands*, parce qu'il les voit de loin élevés et juchés sur des monceaux de débris et de cadavres, — et auxquels il tresse des couronnes de lauriers que je regrette toujours de voir perdus pour les jambons.

Les hommes intelligents placés au pouvoir par le hasard de la naissance ou le tumulte des révolutions, ont su de tout temps que l'avenir appartient au génie, et qu'il est malsain pour un nom quelconque qui, bon gré, mal gré, restera dans l'histoire, de se mettre mal dans les papiers des poètes.

Auguste avait deviné tout ce qu'il devrait à Horace et à Virgile; — Louis XIV s'occupait aussi de ces hérauts de l'avenir qui, seuls, peuvent faire ratifier à la postérité les surnoms éphémères que prodigue la flatterie des contemporains.

Et c'est en France que l'on conteste et que l'on marchande aux écrivains, — non pas la gloire, non pas les magnifiques récompenses et les honneurs honorables surtout pour ceux qui les décernent, — mais la propriété de leurs œuvres; — c'est en France que l'on traite de paradoxe et de rêverie la

prétention de faire admettre que la plume d'Hugo vaut le rabot du menuisier du coin, — que *Notre-Dame de Paris* est une propriété, comme la planche qui vient d'être rabotée.

C'est en France qu'il est établi que les enfants des écrivains seuls n'héritent pas de leurs pères, — si ce n'est pendant un petit nombre d'années que l'on chicane tous les jours. — C'est en France que l'on prend pour une plaisanterie risquée et exorbitante, cette loi que je propose depuis plus de quinze ans : « La propriété littéraire est une propriété. »

C'est en France qu'on a osé attribuer à un roi, cette phrase, qu'il a fallu cependant écrire dans cette langue qui, selon Boileau,

..... Dans les mots brave l'honnêteté,

« *equi ut poetæ alendi non saginandi :* » — « Il » faut traiter les chevaux et les poètes de la même » manière : les nourrir, mais ne pas trop les rassa- » sier. »

C'est en France que les grands poètes sont forcés d'adopter cette devise des cadrans solaires :—*Tout pour les autres, rien pour soi. — Aliis non sibi.*

Et quand on insiste sur cette question, on reçoit des reproches et des invectives. — On ne veut pas

que les écrivains se plaignent et se défendent, — en quoi on me paraît ressembler aux Arabes ou aux Turcs, lesquels j'ai lu dans les mémoires du prince de Ligne, — qui leur fit longtemps la guerre, — avoir l'habitude de dire au blessé, auquel ils veulent couper la tête pour le dépouiller ensuite, un mot, quelque chose comme : *neboïsse,* — qui veut dire : *n'aie pas peur,* — pour engager le patient à ne pas déranger et compromettre la certitude de leur coup de yatagan.

—

On hait si bien l'intelligence en France,— qu'on ne lui pardonne même pas lorsque ses travaux tendent au bien-être purement matériel; la Grèce dressait des autels aux inventeurs. — Ici, de temps immémorial, on les condamne à une amende; — sous prétexte *de brevet,* — on leur faisait payer autrefois quinze cents francs. — En 1848, on abaissa de quelques degrés la peine à laquelle ils avaient été condamnés de tout temps; on leur permit de ne payer l'amende de quinze cents francs que par portions, c'est-à-dire cent francs par an; — les circonstances atténuantes qui furent admises en faveur des inventeurs, le furent probablement sur les con-

sidérations que voici : les inventeurs et leurs inventions sont une peste publique, comme tout ce qui provient du génie ; mais il est des degrés dans la culpabilité des inventeurs ; les uns font des inventions réelles, sérieuses, qui viennent saper par la base certains abus qui sont le patrimoine d'un certain nombre de gens ; — ceux-là ne doivent pas échapper à toute la rigueur de la loi. — Ils payeront les quinze cents francs comme devant ; — seulement, comme le temps seul peut décider de l'utilité et de l'application possible de l'invention, il faut bien leur permettre de ne payer que cent francs par an pendant quinze ans ; après quoi, si l'invention est réelle, profitable, elle sera confisquée sur eux et abandonnée aux gens qui ne sont pas coupables d'invention, — comme on distribue aux pauvres des hospices le gibier tué en temps prohibé. Mais il est d'honnêtes gens qui se calomnient eux-mêmes, qui s'accusent d'inventions dont ils sont complétement innocents, — qui croient inventer des choses oubliées, — ou imaginent des choses inutiles. — Comme il ne faut qu'un peu de temps pour qu'ils se réveillent de leur songe ; comme un an ou deux doivent suffire pour qu'on sache bien si l'invention est vraie et profitable ; s'ils ne persévèrent pas ; s'il est bien établi qu'en réalité ils n'ont rien inventé,

ou que ce qu'ils ont inventé ne peut servir à rien, eh bien ! la loi adoucira ses rigueurs à leur égard ; elle usera d'indulgence, elle prendra en considération qu'ils n'ont commis qu'une apparence de crime social, et elle les tiendra quittes pour cent francs ou deux cents francs d'amende. — La peine devant être proportionnée à la faute.

Pour les écrivains, — naturellement c'est plus grave, — on rase leur maison, et on jette du sel sur la place qu'elle occupait, — et on confisque leurs biens, comme on faisait autrefois aux traîtres et aux félons.

—

Un philosophe disait : « Une idée neuve est un coin qui doit entrer dans les têtes par le gros bout ; » — on comprend que l'on fasse tout pour éluder cette douloureuse opération, — surtout chez le vulgaire, dont on peut dire ce que Dieu disait à Moïse en parlant du peuple juif : « Je crois que ce peuple » a la tête dure. »

Cependant, il est écrit dans la Bible,—Exode, 32, — « Et Dieu vit que la lumière était bonne. »

Si les voleurs s'avisaient de faire des lois, ce qui n'est pas sans exemple, il y a tout à parier que les

premières seraient promulguées contre les lanternes.

—

On se demande parfois par quel aveuglement providentiel les assassins et les scélérats de tous genres commettent, dans l'exécution de leurs forfaits, des fautes grossières qu'un honnête bourgeois ne se pardonnerait pas d'avoir commises aux dominos. Ainsi, quand une femme veut se défaire de son mari ou un mari de sa femme, les journaux nous les montrent allant chez l'apothicaire, en lui demandant de la mort aux rats. — L'apothicaire hésite un moment, et en vend; puis, le plus impatient des deux époux en saupoudre le potage de son conjoint; —celui-ci trouve la soupe mauvaise, mais en mange cependant, pour qu'elle ne soit pas perdue; — on donne le reste à un chien, qui meurt aussitôt après l'avoir mangée; — le patient se plaint de douleurs d'estomac et meurt. — On fait l'autopsie de l'empoisonné, on le fait cuire au court bouillon, on trouve l'arsenic, et on guillotine l'empoisonneur.

De telle façon que, grâce à l'abolition du divorce, le mariage sera bientôt un sacrement, une associa-

tion entre deux personnes, par laquelle l'une meurt par l'arsenic et l'autre sur l'échafaud.

C'est toujours la représentation de la même tragédie, avec les mêmes personnages, les mêmes péripéties, le même dénoûment. — La seule variété que comporte ce genre, est que tantôt c'est un mari qui empoisonne sa femme, tantôt c'est une femme qui empoisonne son mari.

Mais à cet étonnement sur la maladresse des scélérats, criminels, assassins, empoisonneurs, etc., on se répond bientôt tristement qu'il y a autant et peut-être plus d'infirmité de la part de la justice humaine que de la part des assassins ; — que l'on découvre des crimes mal faits, il est vrai, parce que peut-être on ne découvre pas les autres, — dont la Providence s'est réservée le jugement.

—

Il est une plaie sur laquelle il faut fixer les deux yeux ouverts, — en ce moment où on s'opiniâtre à mettre en question l'existence des *tours*, dont une grande partie a déjà été fermée en France. Je veux parler de l'infanticide et de l'avortement. — Non-seulement les exemples de ces crimes déférés à la justice deviennent chaque jour plus communs, mais

encore il faut reconnaître que ce n'est que le plus petit nombre qui est connu. — Ce n'est que lorsqu'un accident vient effrayer un voisinage, lorsqu'une fille, jeune et fraîche hier, meurt subitement dans d'horribles douleurs aujourd'hui, que la voix publique avertit la justice. — Mais quand une de ces créatures, si singulièrement appelées *sages-femmes*, est amenée sur la sellette après un de ces terribles accidents, sait-on combien de fois elle a pratiqué son industrie avant de commettre la *maladresse* qui a éveillé l'attention de la justice? — La justice et le public ne connaissent que les avortements qui ne réussissent pas.

Il en est de même de l'infanticide. — Une fille, le plus souvent une servante, devient grosse; le village entier s'en aperçoit. — Les autres femmes ne lui épargnent ni chagrin ni humiliation. — Elle nie sa grossesse, — mais on l'épie. — Sa maîtresse, qui est femme avant tout, et qui, en qualité de femme, est jalouse, avec haine, de tout amour qui ne s'adresse pas à elle, fût-ce un amour qu'elle aurait dédaigné avec colère, sa maîtresse l'interroge, non pour lui offrir des secours et du secret si le bruit public est fondé, mais pour l'humilier, pour la chasser honteusement. — On sait le reste. La malheureuse fille, ne pouvant ni s'absenter, ni interrompre

ses travaux, exécute son crime toujours de la même manière; puis on le découvre toujours par les mêmes moyens, qui ne changent jamais.

Mais supprimez deux ou trois circonstances amenées nécessairement par l'état de domesticité et le manque d'argent, et le crime ne serait pas découvert, — puisque c'est par ces circonstances qu'on le découvre; — il est donc évident que ce nombre si effrayant d'infanticides déférés à la justice, n'est qu'une très-petite partie de ceux qui se commettent.

Pour éviter l'infanticide et l'avortement, — il faudrait changer beaucoup de choses dans les mœurs et dans les usages; — il faudrait que ce fût le trompeur et non l'abusée sur qui tombât le déshonneur de l'abandon.

Il faudrait qu'une fille abusée qui accepterait courageusement les devoirs nouveaux qu'une imprudence lui a fait assumer, qui se dévouerait à élever en travaillant la pauvre petite créature qu'elle mettrait au monde, et à qui elle devrait servir de père et de mère, — que cette fille, dis-je, ne fût pas humiliée, repoussée et chassée.

Il faudrait qu'on ne permît pas aux hommes d'enlever aux femmes toutes les professions lucratives, même celles qui s'exercent au moyen de l'aiguille.

Si vous désespérez de parvenir à ce double résultat, il faut, non-seulement ne pas fermer les tours, mais rouvrir bien vite ceux qui sont fermés, mais en ouvrir d'autres, mais multiplier les garanties de mystère autour de cette chrétienne institution; — car personne n'oserait démentir cette proposition que j'ai formulée pour la première fois il y a quinze ans. — Partout où ces faux et féroces philanthropes ont réussi, soit à faire fermer les tours, soit à en ôter le mystère, il est arrivé « qu'on a mis beaucoup moins d'enfants dans les tours, mais beaucoup plus dans les latrines. »

Ce sera une honte, entre les autres, pour ce pays et pour cette époque, que cette question ait été agitée, et surtout qu'elle l'ait été si longtemps; — car je ne suppose pas un moment qu'elle puisse être résolue contre les tours.

—

Quand je lis des éloges emphatiques à propos d'actions sans valeur et quelquefois très-condamnables, — quand j'examine ceux qui louent et ceux qui sont loués, je me rappelle cet aveu de Voltaire : — Il avait annoncé une histoire de Russie, on lui reprochait de ne pas faire cela promptement. « Êtes-

vous fou? répondit-il, — une histoire de Russie écrite par moi! l'*ami* de Catherine le Grand! Allons donc! lisez l'histoire de Lacombe si vous voulez savoir quelque chose, — lui, il n'a reçu ni médailles ni fourrures. »

—

Un éloge n'a de valeur qu'autant que le caratère de celui qui loue et de celui qui est loué persuade le lecteur que le premier aurait pu dire le contraire, et que le second l'aurait permis.

—

Deux hommes de talent sont tombés, selon moi, dans un condamnable excès ; — M. Adam d'abord, et M. Auber ensuite, ont cru devoir *r'arranger* les ouvrages de musiciens sur lesquels la postérité s'est prononcée, ce qu'elle n'a pas encore pu faire, — et tout le monde en est enchanté, — sur MM. Auber et Ad. Adam, — à propos desquels les applaudissements des contemporains, quelque légitimes que je les trouve moi-même, ont besoin d'être ratifiés.

En effet, Grétry, par exemple, de son vivant, avait autant de réputation que M. Auber, — et cependant, aujourd'hui, M. Auber trouve que sa musique

a besoin d'être retouchée, augmentée, renforcée, etc.; — qui nous dit que la pospérité ou plutôt une autre mode, ne trouvera pas un jour la musique de M. Auber ayant trop ou trop peu de quelque chose; — par exemple, lorsqu'on aura fait des ténors de cuivre, devenus indispensables par la musique qui hurle aujourd'hui — il faudra donc alors et refaire la musique de M. Auber et rétablir celle de Grétry?

Grétry et sa gloire ont résisté au changement de la mode en musique; — le plus que puisse espérer M. Auber, il me semble, c'est que sa musique survive à la mode d'aujourd'hui. — Mais rien ne nous prouve que nous soyons arrivés à une perfection immuable à laquelle doivent se conformer et l'avenir et même le passé.

Adam n'a pas toujours été de cet avis, — lui qui, chez lui, régalait autrefois ses amis de l'exécution des chefs-d'œuvre des maîtres morts.

Pourquoi appliquerait-on ces *réformes* seulement à la musique?

Pourquoi ne traduirait-on pas Rabelais, Amyot, Montaigne, en français de notre époque?

Pourquoi les peintres n'habilleraient-ils pas avec des habits de Chevreuil et de Bernard, à la mode d'aujourd'hui, et le Romulus de David, — et le

Charles Ier de Van-Dyck, — et tous les portraits de Louis XIV ? — Pourquoi ne mettrait-on pas des corsets aux Sabines — et de la crinoline à Psyché ?

Je le répète, — le jugement définitif n'est pas porté entre la façon de faire de Grétry et celle de M. Auber. — Peut-être est-ce M. Aubert qui a tort, peut-être ont-ils raison tous deux. — Mais M. Auber se trompe en croyant rendre à Grétry ce bon office qu'un jeune homme rend à un vieillard en lui offrant son bras sur un chemin difficile, et en s'efforçant de lui faire croire que c'est pour mieux l'entendre qu'il se rapproche de lui. — Grétry n'est pas vieux ; — il jouit de la seconde et éternelle jeunesse que donnent la gloire et l'immortalité ; — il est plus jeune que M. Auber.

M. Auber est trop modeste ; il n'a donc pas la conscience qu'il est de ceux dont probablement les œuvres resteront, — qu'il ne se préoccupe pas de donner la mesure du respect qu'il attend de la postérité?

Hélas ! il faut le dire, — la musique est le premier des arts, mais les musiciens ne sont pas les premiers des artistes.

Il est des questions sur lesquelles la science et la postérité ont porté leur jugement définitif. — Aristote, Pline, Virgile, etc., ont rempli leurs beaux li-

vres d'erreurs d'histoire naturelle et de physique, qui feraient mettre au pain sec aujourd'hui un élève de cinquième. — Croit-on pour cela devoir refaire les *Géorgiques?* — Non ; il suffit, ce qu'on ose à peine faire, de signaler les erreurs par des notes, et cela parce que ces erreurs sont aujourd'hui incontestables. — Où irions-nous, si on suivait dans les arts l'exemple de MM. Auber et Adolphe Adam?

Que ce soit l'excès de la manière actuelle qui domine dans dix ans, — c'est-à-dire le tapage remplaçant la musique, le bruit remplaçant le son ; — que ce soit le style de M. Nisard qui l'emporte dans quelques années, — devra-t-on arranger en cacophonie la musique de Rossini, et traduire en patois les livres de Victor Hugo? — Je ne le pense pas; si MM. Auber et Adolphe Adam sont de cet avis, moi je suis d'avis qu'ils se trompent.

Si les oreilles de nos comtemporains, blasées par le bruit, sont comme les palais d'ivrognes qui trouvent fade toute autre boisson que l'eau-de-vie poivrée et pimentée, et n'entendent pas volontiers la musique de Grétry, — si cette musique ne suffit pas à remplir des oreilles élargies et devenues trop grandes, toute cette musique attendra tranquillement un autre public. — Que M. Auber fasse de la musique d'Auber, c'est encore celle qu'il fait le

mieux, et il n'en fait pas tous les jours. — Il me semble que, de son côté, Adolphe Adam fait bien assez d'opéras d'Adolphe Adam, sans faire encore des opéras de Grétry ou de tout autre mort.

—

Il n'y a plus de savants; — le jury vient de le déclarer en pleine cour d'assises de la Seine, sous la présidence de M. Zangiacomi.

Il n'y a plus de savants; c'est-à-dire que ceux-là seuls seront savants qui savent, et non plus ceux auxquels on aura, moyennant finance, délivré sur un bout de papier ou sur un morceau de peau d'âne un brevet de savant.

Il est à la connaissance de tout le monde qu'il existe à Paris un certain nombre de gens qui n'ont d'autre industrie que de passer, au nom d'autrui et pour autrui, les examens pour le baccalauréat ès-lettres et pour le baccalauréat ès-sciences.

La chose est si notoire que, depuis quelques années, l'Université, qui, bonne mère, *alma mater*, s'était contentée de laver en famille ses parchemins douteux, a cru devoir faire intervenir la justice, et la prier de mettre un peu d'ordre dans cet abus.

Trois prévenus ont donc paru devant la justice

criminelle sous l'accusation de faux. — Après le réquisitoire, et le résumé, et les plaidoiries, le jury est revenu avec un verdict d'acquittement; — le jury a pensé qu'il n'y avait rien de criminel à se faire passer pour un autre à propos de thèmes et de versions, que c'était un tour d'écolier et rien de plus; — que, d'ailleurs, le baccalauréat était une chose parfaitement insignifiante que l'on ne pouvait plus prendre au sérieux, — depuis, surtout, qu'il y a vingt établissements dans Paris qui mettent, en trois mois, n'importe qui en état de sortir triomphalement des épreuves.

D'ailleurs, a sans doute pensé le jury, — le mal est fait, — comment le réparer? — L'Université reconnaît qu'elle a déjoué souvent de pareilles tentatives avant d'avoir recours à la justice, — que c'est même la multiplicité de ces tentatives qui l'a décidée à demander l'intervention de dame Thémis; — or, l'Université prétend-elle qu'on ne l'a jamais trompée? prétend-elle que, chaque fois qu'un candidat s'est présenté sous le nom d'un autre, elle lui a dit : « Pierre, je te reconnais, tu n'es pas Paul? »

—

On a souvent parlé de grands généraux qui savaient le nom de tous leurs soldats ; — cela se dit, mais ne se croit pas. — Nous savons comment procédait Napoléon le Grand, qui valait bien les autres, pour faire croire aux soldats qu'il les reconnaissait; il se faisait informer s'il y avait dans tel régiment, dans telle compagnie, un soldat d'Égypte, -- puis, en passant devant lui, il arrêtait son cheval et disait : « Je te connais, toi, tu étais à Aboukir. » — Et le soldat reconnu brûlait de se faire tuer pour ne pas se montrer ingrat de tant d'honneur, et les autres disaient : « Il nous connaît tous. » — Cette innocente supercherie ne faisait de mal à personne, et causait une grande joie à celui qui en était l'objet et à ses voisins.

Les grands hommes et les hommes élevés sont comme les escamoteurs, — quelle que soit leur habileté, ils ont besoin de compères. — En voici un exemple assez curieux, raconté par le prince de Ligne, qui affirme qu'il a vu la lettre dont il va être question, et qu'il assistait à l'incident qui en fut la suite : M. Necker faisait écrire à Louis XVI des lettres anonymes par un M. de Pezai, qui, de temps en temps, fournissait au roi quelque mot à effet, ou quelque parole mémorable. — Voici la lettre que cite le prince de Ligne : « Vous ne pouvez pas ré-

gner par la grâce, sire, la nature vous l'a refusée ; — imposez-en par une grande sévérité de principes. Votre Majesté va tantôt à une course de chevaux, elle y verra une chose singulière; un notaire sera là pour écrire les paris de M. le comte d'Artois et de M. le duc d'Orléans. — Dites : « Pourquoi cet homme? faut-il écrire entre gentilshommes? la parole suffit. » Cela arriva, dit le prince de Ligne; j'y étais, — et on s'écria : « Quelle justesse! et quel grand mot du roi! »

Or donc, si on ne croit pas trop facilement que de grands généraux, des conquérants illustres, aient connu le nom et la figure de tous leurs soldats, — avec lesquels, cependant, ils passaient leur vie, comment l'Université nous fera-t-elle croire qu'elle connaît, elle, tous les visages de tous les membres de sa nombreuse et sans cesse renaissante famille, c'est-à-dire que quatre ou cinq membres de l'Université, chargés d'interroger des gens qu'ils n'ont jamais vus, diront : « Tu prétends que tu t'appelles Paul... tu as plutôt l'air d'être Pierre. »

—

Ou, encore, que s'il arrive qu'un des professeurs croie reconnaître une figure pour l'avoir déjà vue,

il puisse se rappeler si c'est bien là qu'il l'a déjà vue; et, encore, s'il arrive à fixer ses souvenirs sur ce point, si la figure, qu'il croit reconnaître, n'est pas celle d'un pauvre candidat repoussé à un autre examen. — Puisque l'Université avoue qu'elle a souvent découvert la supercherie, puisque nous établissons qu'elle est très-difficile à découvrir, — il faut ajouter, à une perspicacité à laquelle nous voulons bien rendre hommage, la supposition que cette supercherie est très-fréquente, et que si elle a été quelquefois découverte, elle a un bien plus grand nombre de fois obtenu un succès complet. — Si un chasseur, tirant un coup de fusil dans une nuit obscure, me raconte qu'il a tué deux ou trois perdreaux, je puis, sans l'offenser, supposer qu'il y avait dans l'endroit où il a tiré énormément de perdreaux, et que s'il en a tué trois, il y en a un grand nombre qui se sont enfuis. Donc, il est évident, incontestable, qu'il y a de par le monde un très-grand nombre de faux bacheliers, ayant leurs papiers de savant parfaitement en règle. — Le jury a donc pris le bon moyen : il a à peu près supprimé le baccalauréat, en déclarant que ce n'était pas une chose sérieuse, que l'on n'est pas coupable pour avoir commis un faux à propos du baccalauréat, que ce n'est pas même une peccadille, —

que cela ne regarde pas la justice, que c'est comme si on amenait des écoliers sur les bancs de la cour d'assises parce qu'ils auraient négligé de faire leur thème, ou copié leur version sur un camarade, ou écrit leur nom avec un canif sur les bancs de la classe, ou caché la leçon à réciter dans le fond de leur casquette, ou *soufflé* un camarade dont la mémoire se montre d'autant plus infidèle qu'il ne lui a rien donné à garder, ou filé, ou collé au plafond, avec du papier mâché la caricature du professeur, — ou cousu, pendant la classe, une balle élastique, — ou joué *aux loques* les boutons de sa veste. — La cour d'assises, a répondu le jury, ne se charge pas de donner des pensums, — et c'est là une affaire de pensums.

Certes, il serait bien facile de répondre à ce paradoxe du jury; — mais, au fond, ce qu'il a voulu faire, — c'est détruire le baccalauréat. — A bon vin pas d'enseigne, s'est-il dit. En faisant tomber cette institution vermoulue, — que ferons-nous? Enlèverons-nous la science aux vrais savants, à ceux qui savent? Nullement; nous enlèverons seulement les enseignes, qui sont les mêmes pour le vrai et pour le faux savant, — pour celui qui a la vraie science, et pour celui qui vend de l'eau cachetée en bouteilles.

Il est évident que, puisqu'il est décidé qu'on n'est pas coupable pour faire passer ses examens par un autre, — ni pour passer des examens à la place d'autrui, — le baccalauréat n'existe plus. — Du reste, il n'a jamais servi à rien, ni rien prouvé. — Qu'est-ce, en effet, qu'une leçon récitée dont on peut dire ceci : Trois mois avant l'examen, le candidat ne savait pas un mot de tout ce fatras non digéré; trois mois après, il n'en saura plus un mot? — A tel point que, si on permettait aux candidats d'examiner à l'improviste leurs examinateurs, il est probable que les examinateurs ne seraient pas reçus. — Et je me rappelle qu'un jour, chez Victor Hugo, je disais à un grand maître de l'Université : « Monsieur, vous êtes un des hommes les plus savants de ce temps-ci; eh bien! si on venait à l'instant même vous faire subir un examen un peu sévère pour le baccalauréat, oseriez-vous affirmer que vous seriez admis? »

Quelle garantie présente une science qu'on peut acquérir en trois mois, et que l'on ne conserve pas?

Il en est un peu de l'éducation des hommes comme de celle des chevaux. — A quoi sert un bachelier? à quoi sert qu'un cheval fasse une lieue en cinq minutes, s'il doit crever à la sixième minute?

Il aurait été difficile que le jury, d'ailleurs, en-

voyât ceux qui ne sont pas assez et ceux qui sont trop bacheliers aux travaux forcés. — C'est grave de tricher au baccalauréat, et c'est faire un peu tard des farces d'écoliers; — mais, enfin, il vaut encore mieux usurper un diplôme de bachelier, que d'empoisonner son ami et son créancier, comme a fait Baurain, qui, par la cour d'assises de Seine-et-Oise, vient d'être condamné pour ce fait aux travaux forcés. — Il vaut mieux, à la rigueur, faire une version pour un autre, que d'assassiner sa maîtresse à coups de couteau. — Sans l'acquittement des faux bacheliers, il aurait pu leur arriver ceci : que les trop forts en thèmes se seraient trouvés enchaînés avec Baurain l'empoisonneur et avec Hiribarnegaray l'assassin. — On ne peut pas dépenser toute son indulgence en faveur des empoisonneurs et des assassins.— Cet exemple de la sollicitude dont MM. les assassins sont entourés par le jury est remarquable.

Baurain devait sept cents francs à son ami; — celui-ci n'avait même pas demandé de billet. — De ce procédé, Baurain tire la conséquence que voici : — Si mon ami mourait, on ne pourrait pas me réclamer les sept cents francs. — Et naturellement il empoisonne son ami.

Hiribarnegaray avait une maîtresse; de leur

union étaient nés trois enfants. — Un jour elle refuse de lui donner du café qu'elle avait préparé pour sa mère; Hiribarnegaray, justement irrité, tue sa maîtresse à coups de couteau.

Le jury a admis, en faveur de ces deux messieurs, des circonstances atténuantes.

Cette sollicitude pour les assassins va plus loin qu'on ne pense. Les ordonnances qui défendent de porter des armes ne sont pas faites évidemment contre les assassins. — Un assassin qui encourait autrefois la peine de mort, et aujourd'hui celle des travaux forcés, se soucie peu d'être condamné à mort et à quinze francs d'amende, — aux galères et à quinze francs d'amende. — Ces ordonnances sont évidemment faites contre les bourgeois, qui, attaqués, pourraient bien tuer un assasin, par hasard, s'il leur était permis de porter des armes. Les choses sont aujourd'hui tellement établies, que, de tous les citoyens français, celui qui est le moins exposé à être tué, est celui qui a empoisonné son père ou tué sa maîtresse à coups de couteau; — les grilles et les verroux de la prison le garantissent de la mort, dont la justice n'a pu garantir ses victimes.

Jeanne Etchard a été tuée pour avoir refusé de donner à Hiribarnegaray le café de sa mère; — Hiribarnegaray ira aux travaux forcés pour avoir

tué Jeanne Etchard. Malgré le verdict du jury, je considère le crime d'Hiribarnegaray comme au moins aussi grand que celui de Jeanne Etchard ; le tout sans manquer en rien au respect que je dois aux citoyens revêtus momentanément de la dignité de juges. Je distingue le juge de l'homme, — aussi ne parlé-je qu'à ceux de mes compatriotes qui ne sont plus du jury ou n'en ont pas encore fait partie.

Les descendants de Mahomet sont honorés par les Musulmans, quelle que soit la condition dans laquelle ils aient été placés par le sort. — A eux seuls il est permis de porter un turban vert. — Il arrive cependant parfois qu'un shérif a mérité la bastonnade; — alors, le cadi lui enlève le turban avec respect, le baise et le dépose en lieu sûr. — On donne alors au coupable le nombre de coups de bâton auquel il a été condamné, puis, le cadi reprend respectueusement le turban vert, le rebaise et le lui replace sur la tête.

—

Il y a dans le conte du *Petit Poucet* un détail qui en dit plus qu'il n'est gros, et qui me paraît plus instructif qu'on ne me semble le remarquer d'ordinaire. — Celui qui est généreux et désinté-

ressé, celui qui jette du pain le long de sa route, ne retrouve ni la route ni le pain, et se couche sans souper. — Celui qui, au contraire, ne sème que des pierres couchera sous un toit et soupera avant de s'endormir.

Est-ce dans ce coin-là que Perrault a voulu cacher la morale de son conte, — qui, du reste, ne conseille que la défiance et la ruse?

Quand on a des enfants à soi, et quand on se rappelle, on est bien embarrassé pour leur éducation. —On sent bien que pour être heureux et bien vus de tous, il faudrait qu'ils fussent un peu égoïstes, un peu avares, un peu voleurs, un peu traîtres; mais on n'ose pas le leur dire.

—

A propos de café dont je parlais tout à l'heure, l'autorité s'émeut, en ce moment, d'une industrie coupable, à l'exercice de laquelle elle est décidée à mettre un terme. — « Les environs de Paris, lit-on dans les journaux officiels, sont parcourus par des individus se disant représentants d'une importante maison de commerce, et offrant à très-bas prix du café en poudre contenu dans des paquets d'un demi-kilogramme. — Lorsqu'on défait ces paquets, on

trouve à la surface quelques grammes d'*excellent* café, mais le reste n'est que de la poudre de tan.

Les auteurs de cette *escroquerie,* dont un grand nombre de personnes ont été victimes, sont activement recherchés. »

Il faut avouer qu'il y a des gens, ou qui sont bien maladroits, ou qui ont bien envie de se faire des affaires avec la justice ! Si, au lieu de mettre du café *excellent* par-dessus du tan, ces *individus* avaient mêlé du café médiocre avec de la chicorée, ou de fausse chicorée, de la terre noire, etc.,—cela leur coûterait moins cher, et, au lieu d'être des escrocs, ils seraient des négociants exposés à être accusés de sophistiquer le café.

Il y aurait pour eux tout avantage, — ils composeraient leur mélange à meilleur marché; — ils n'encourraient pas le vilain nom d'escrocs, et ils ne s'exposeraient pas à des peines aussi fortes.

—

L'Académie des sciences vient de dénoncer au ministère de la police, l'audace d'un saltimbanque qui, dans une foire de village, s'est montré sur les tréteaux avec l'habit officiel de l'Académie, — l'uniforme de la science, — et qui arrachait des dents

sans douleur, ou plutôt « les cueillait » selon sa prétention ; on m'affirme que ce hardi dentiste ressemblait à M. Leverrier.

Cela vient à l'appui de la décision du jury dans l'affaire du baccalauréat. — Il ne suffira plus d'être habillé de vert foncé avec des palmes vert clair ; — il ne suffira plus d'avoir ses papiers de savant en règle. — Il ne suffira plus d'une peau de mouton ou d'une peau d'âne, pour être honoré, vénéré et appointé comme savant. — Vous me direz que, cela convenu, il restera encore bien de petites choses à redire : on appellera encore et toujours savants ceux qui sauront un très-grand nombre d'erreurs, — comme on appelle « une belle vue » un endroit d'où l'on voit beaucoup de vilaines choses à la fois.

On appellera encore savants ceux qui, s'embourbant un peu plus plus loin que les autres, s'embourberont davantage ; — on appellera encore savants ceux qui feront des livres si ennuyeux qu'on aimera mieux les admirer que de les lire ; on appellera encore savants, ceux qui, n'ayant ni génie, ni esprit, ni invention, ni verve, ni bon sens, ni sensibilité, ni observation, feindront de mépriser tout cela chez les autres, se faisant un mérite de ne pas le posséder, parleront de ces facultés puissantes comme

d'autant d'infirmités, comme d'une loupe ou d'une gibbosité, et auront l'air très-indulgents en ne traitant ceux qui en sont affligés que d'esprits légers et superficiels.

On appellera encore savants ceux dont les bévues, faites d'un air sérieux, ne font rire que les autres.—Les savants domineront par l'ennui comme d'autres par l'avarice, comme d'autres par la fourberie, comme d'autres par la violence et le mépris des lois ; — comme d'autres par le mensonge et l'apostasie.—Soyez tranquille, il y aura des savants, il y en aura toujours.

—

A propos d'Académie, — elle a laissé dire pendant quelque temps qu'elle se proposait de rayer Victor Hugo. — Il était déjà tout joyeux de ne plus être dedans avec MM. Nisard et Sainte-Beuve, et d'être à la porte avec Molière et Balzac. — C'était, dans l'exil, une consolation qu'il est dur de ne pas lui avoir donnée.

—

J'ai longuement plaidé autrefois contre la concession des chemins ferrés faites à des entreprises

particulières, — le temps et l'expérience sont loin de m'avoir donné tort. — Outre l'agiotage auquel ont donné lieu ces concessions, et que l'État lui-même aurait eu de la peine à éviter — (je ne dis pas que ç'aurait été impossible), — il faut que les possesseurs d'une concession, pour un temps limité, fassent d'avance le calcul de leurs dépenses et de leurs bénéfices. — Qu'il se présente des perfectionnements importants dans la locomotion sur les routes ferrées, laquelle est encore dans l'enfance, les administrations actuelles, — quelques-unes pendant près d'un siècle, — ne pourront ni ne voudront les adopter. — Entre ces directions, les unes seront heureuses et feront des bénéfices, les autres n'essuyeront que des pertes; — sur les voies en mauvaise situation d'affaires, elles feront d'imprudentes économies. — L'État, au contraire, maître des chemins de fer, pourrait employer les bénéfices d'une route à combler les pertes d'une autre; — l'État expérimenterait et admettrait toutes les améliorations, tous les perfectionnements. — Dans les mains de l'État, les chemins de fer pourraient ne pas donner de bénéfices, ils pourraient même coûter de l'argent, si l'intérêt et la sécurité publique l'exigeaient.

Ainsi, supposons aujourd'hui que l'on imagine un

moyen d'empêcher les waggons de dérailler ;—supposons que l'on remplace le combustible actuel par une substance qui permette de ne plus craindre l'explosion. Si cela doit coûter de l'argent, les administrations actuelles ne les admettront pas. — Supposons, au contraire, que ces perfectionnements permettent, par l'économie qu'ils apporteront, d'abaisser le prix des transports, — les administrations accepteront l'amélioration, mais n'abaisseront pas leurs prix, ou du moins ne les abaisseront pas jusque-là où ils pourraient être abaissés.

Et ce ne sont pas des rêves et des utopies; en ce moment, on cherche, on trouve. — La locomotion sur les routes ferrées est une science ébauchée, et il y a des concessions pour quarante ans, pour soixante ans, — pour quatre-vingt-dix-neuf ans même, je crois.

Le prix du transport est trop cher. — On est beaucoup moins à soixante lieues qu'à vingt-cinq francs du Havre; là est la distance, là est l'obstacle. — Les chemins de fer ne vivront pas en héritant des voyageurs des diligences; s'il faut qu'ils se créent une clientèle de gens qui ne voyageaient pas autrefois — pour cela, il faut abaisser les prix, permettre plus de bagages, etc.; jusqu'ici c'est le contraire qui a lieu.

Supposez aussi qu'on admette ce que j'ai demandé à propos des associations mutuelles d'ouvriers, c'est-à-dire qu'on donne à l'ouvrier qui va chercher de l'ouvrage, une feuille de route à prix réduit. — Eh bien ! ça ne se peut pas.

Que diriez-vous si un gouvernement précédent avait loué les rues de Paris à un entrepreneur de fiacres, il y a trente ans, pour un espace de soixante ans ? — Vous rappelez-vous ce qu'étaient les fiacres il y a trente ans, des boîtes disloquées, — et les chevaux, de pauvres bêtes qui, sous le fouet, prenaient le plus long pour s'en aller à l'abattoir, auquel elles étaient condamnées déjà quand on les achetait pour les mettre aux fiacres. — Je me rappelle que, dans mon enfance, une servante de chez nous, femme d'un cocher de fiacre, demanda à ma mère une avance de sept francs pour remplacer un cheval que son mari avait perdu ; — la peau vaut cinq francs, le cheval était donc censé gagner deux francs, en la portant lui-même et à pieds chez l'équarrisseur. — C'est en portant cette peau à l'équarrisseur que la pauvre bête faisait quelques courses pour les bourgeois de Paris.

Eh bien ! il est incontestable que nous en serions encore là. Lorsqu'en 1848 je faisais un procès à l'administration du chemin de fer du Havre, — on

me disait : « Vous perdrez le procès, mais probablement ce sera si odieux, qu'on couvrira néanmoins les waggons de troisième classe ; — mais vous perdrez le procès. »

La chose est faite, et on ne paraît pas disposé à revenir sur le passé, — en ce qui concerne les chemins de fer ; — mais dans l'état actuel des choses, on doit être d'une exigence extrême, au moins pour l'exécution des conditions faites aux entreprises ;— comme il n'y a pas de concurrence possible, il faut exiger que l'administration des chemins de fer n'oublie pas qu'elle est au service du public.

En France, où on se montre parfois, et sans trop choisir les raisons ni le moment, fort peu patient à l'égard des rois, on l'est beaucoup trop à l'égard des cochers de fiacre.

Les entreprises des chemins de fer — sont des entreprises de fiacres en grand ; — de plus, si un fiacre ne marche pas, ou cahote trop, on en prend un autre. — Vous n'avez pas la même ressource avec les chemins de fer ; donc l'autorité doit se montrer plus sévère à l'égard des chemins de fer qu'à l'égard des fiacres ; — c'est le contraire qui a lieu.

Logiquement, un entrepreneur de transport — est un marchand qui vend du temps et de l'espace ;

il ne dépend pas de lui de ne pas vous livrer la chose vendue. — S'il vous a vendu, moyennant tel prix, le transport de votre personne, dans telle voiture, en tant de temps et à telle distance, — il ne peut rien changer au contrat; — c'est aussi rigoureux que si, vous ayant vendu une livre de sucre blanc, il vous donnait une demi-livre de sucre brut mêlé de grés; c'est une vente à faux poids, — d'une marchandise sophistiquée, c'est un vol.

Ce n'est pas que les chemins de fer qui se permettent cette fraude, — tous les entrepreneurs de transport en sont là.

L'équité veut qu'ils soient punis quand ils ne livrent pas ce qu'ils ont vendu. — Je ne sais quelle est l'opinion de la justice, — elle ne parle pas.

Quand il arrive un accident sur un chemin de fer, il devrait être défendu aux journaux d'admettre la note, toujours atténuée, envoyée par l'administration, ou le récit souvent exagéré qui court les rues; — ou du moins, s'ils ne l'attendent pas, ils devraient insérer ensuite l'enquête judiciaire qui devrait être faite à ce sujet.

Quand un capitaine de la marine perd son bâtiment sur lequel — *il a dû rester le dernier*, — quelque évidents que soient sa capacité, son courage et son dévouement, on lui ôte son épée, et il

est mis en jugement; — sauf à être acquitté honorablement.

Il me semble que les administrateurs et les employés des chemins de fer ne pourraient qu'être honorés d'être traités comme les officiers de la marine.

Je le répète, on doit appliquer aux entrepreneurs des chemins de fer toutes les lois et ordonnances faites contre tous les entrepreneurs de voitures,— et avec un degré de plus de sévérité, parce qu'il n'y a pas de concurrence. L'État n'a pu aliéner la sécurité des citoyens; les contrats qui ne l'auraient pas réservée sont nuls de plein droit et de plein bon sens.

La seule objection à ce que je dis, c'est que les cochers de fiacres sont de pauvres hères déguenillés qui gagnent quarante sous par jour, et que les administrateurs des chemins de fer sont de gros messieurs cossus...

Allons donc, —personne n'oserait me donner cette raison tout haut, — et si haut qu'on la donnât, la justice ne peut pas l'entendre.

—

J'entends, par-ci, par-là, des gens qui, à demi-voix, se plaignent de ce que la pensée n'est pas li-

bre ; — j'avoue que je ne comprends pas ces plaintes : je vois tous les jours imprimer les choses les plus fortes dans certains journaux ; — ces feuilles hardies ne laissent imposer aucunes limites ni à leur enthousiasme ni à leurs attaques ; — elles secouent résolûment le joug de ces préjugés surannés, qui voulaient qu'on respectât les malheureux, les exilés, les ruinés, les désarmés, ceux qui ne peuvent se défendre, ceux qui ne peuvent répondre, — les vaincus de toutes sortes, comme dit la chanson populaire :

Je vaincrai par guerre,
Je vaincrai par merre
Ou par trahison.

Je ne crois pas que la liberté ait jamais été aussi loin.

Mais, répondront les éternels mécontents, tout le monde jouit-il de cette liberté? — Non, répondrai-je, — et c'est là le beau, — c'est là ce qui consolide la liberté de la pensée, que le premier brouillon venu n'en puisse abuser à sa guise. — On ôte bien les couteaux aux enfants pour qu'ils ne se coupent pas les doigts ; on ne leur permet pas, que je sache, de jouer avec des armes à feu.

Il y a liberté complète de la pensée pour ceux qui pensent bien.

Par exemple, dans le domaine de la mode, car il ne s'agit pas ici de politique, bien entendu, un certain nombre de gens, — entre les couleurs, ont adopté... supposez le vert; — le vert est une couleur qui a son mérite, elle n'est pas trop salissante, elle n'éblouit pas les yeux; — enfin, elle est à la mode : — on n'empêche personne de s'habiller de vert, il y a sur ce point une liberté absolue et sans limites; mais si vous ne vous en contentez pas, et que vous ayez l'idée bizarre de vous habiller de bleu, — si on se moque de vous, si on vous injurie, si on crie à la chie-en-lit, si on vous refuse l'entrée des endroits publics, si on vous rosse un peu, vous croirez-vous le droit de vous plaindre? —Vous avez la liberté de vous habiller de vert;— le vert a beaucoup de nuances, — c'est une liberté très-large qui peut suffire aux gens honnêtes, mais ça ne vous suffit pas, tant pis pour vous, — acceptez les huées et les mauvais traitements, et ne vous en prenez qu'à vous, — qui aviez la liberté de vous habiller de vert et n'avez pas voulu en user; — surtout ne vous plaignez pas de manquer de liberté, — puisque votre malheur vient de ce que vous en avez trop; — puisqu'il y en a une dont vous ne vous servez pas.

Je voudrais bien savoir ce qu'on répondrait à ce

raisonnement; — mais on ne répondra pas, et comme dit Martial : — « C'est une grande chose que de savoir se taire. »

Res est magna tacere.

—

Que l'on lise dans les journaux, aux *faits-Paris*, l'annonce d'un nouveau procédé mécanique au moyen duquel l'entrepreneur, « mettant la question de patriotisme avant la question de bénéfice, » donne pour soixante-dix francs des portraits *à l'huile* tout encadrés.

Que l'on lise l'annonce d'un ouvrage récent de M. Paul Lacroix, et que l'on me dise si jamais on a, à aucune époque, poussé aussi loin la liberté,— disons mieux, — la hardiesse de la pensée.

—

Il y a quelques jours, un débat s'est engagé devant les tribunaux entre un gendre quelconque et un entrepreneur des pompes funèbres.— Cet entrepreneur s'appelle Waflard,—si je donne son nom ce n'est pas par médisance, c'est pour constater que

c'est un nom cher à Momus. — On se rappelle l'histoire d'un monsieur qui entra pendant dix ans gratis au Vaudeville, en disant, à la porte, aux employés du contrôle : « Je suis feu Waflard. »

L'excellent Ferdinand L***, vaudevilliste fécond, était également, si je ne me trompe, un des administrateurs des pompes funèbres, peut-être était-il chargé de faire enterrer seulement ceux qu'il avait fait crever de rire? Toujours est-il que, ma mémoire me servant mal en ce moment, je ne puis me rappeler les noms de divers autres contemporains que nous avons connus exerçant simultanément la double industrie de vaudevilliste et d'entrepreneur des pompes funèbres.

C'est sans doute à la présence de ces vaudevillistes dans l'administration des pompes funèbres, que l'on doit la charmante gaieté et le côté joyeux que l'on est parfois quelque peu surpris de rencontrer dans les cérémonies mortuaires.

Le gendre en question avait voulu faire bien les choses; — il avait voulu montrer une douleur de première classe, — comme il convient à un héritier qui se respecte. — Le chagrin, en effet, d'un pauvre homme qui vient de perdre une personne dont il hérite, ne pourrait être dépassé que par celui qu'il ressentirait si celui qu'il pleure revenait à la vie.

Il avait eu à répondre à cette question que vous fait le prospectus des pompes funèbres : — Ferez-vous poser le crucifix sur un coussin *en* drap galonné *en* argent, ou le laisserez-vous mettre indécemment sur le cercueil? Vous ferez comme vous l'entendrez, mais vous aurez l'air de pas grand'chose si le crucifix n'est pas sur un coussin *en* drap galonné *en* argent; — on dira : « Mais c'est donc un impie... »

— Hum... hum..., avait murmuré le gendre.

— On dira : « Il n'amait pas sa belle-mère. »

— Bast! avait dit l'héritier.

— On dira : « C'est un pauvre diable qui ne peut pas mieux faire. »

— Va pour le coussin, avait dit le gendre.

— Vous en serez quitte pour une bagatelle de six francs.

Mais voilà que le jour du convoi on oublia le coussin, et que le gendre se trouva exposé aux soupçons et aux mauvaises pensées qu'il avait voulu éviter.

De là procès. — M. Waflard, — est-ce feu Waflard? — offrit de restituer le prix indûment perçu du coussin oublié, — c'est-à-dire six francs.

M***, au contraire, disait, par la bouche de son avocat : « Je me moque pas mal du coussin pour lui-même; — ce que je voulais, ce que j'ai acheté,

c'était une certaine pompe dans l'enterrement de ma belle-mère ; — c'était le plaisir de faire dire aux naïfs : Voilà un homme qui aimait bien sa belle-mère ; — aux malins : Il paraît que l'héritage vaut la peine ; — et à tout le monde : M*** est un homme fort à son aise, qui ne regarde pas à une centaine d'écus pour enterrer sa belle-mère.

Eh bien ! j'ai eu l'air d'un mauvais parent, bien ; — d'un ingrat, passe encore ; — d'un avare, je le veux bien ; — d'un pleutre, ça donne l'air riche. — J'ai lu des vers de M. Karr, où on dit :

J'avais pris tout cela pour des symptômes sûrs ;
Il se plaignait beaucoup, trouvait les temps très-durs ;
Il était insolent, présomptueux et chiche
Coupait un liard en quatre ;—alors, je l'ai cru riche ;
S'il ne l'est pas, à qui se fier? . . . .

Mais on a dû dire que j'étais un pauvre diable, un homme sans le sou.

Il y a injure grave, — la plus grave, en réalité, qu'on puisse proférer contre un homme ; — de plus, il y a un tort porté, — il y a préjudice. — Ah ! si, par votre faute, on avait dit que j'étais un voleur ! un voleur ayant beaucoup volé ; — ça me serait égal, on espérerait me sous-voler, et je serais entouré de considération, d'égards et de respects.

Il y a donc préjudice à réparer. — Je demande cent francs de dommages-intérêts — et, de plus, l'insertion dans le plus grand nombre de journaux possible.

Le tribunal, malgré la défense de feu Waflard, a admis les considérations du plaignant, n'a pas accepté pour lui l'offre de la restitution du prix de la location du coussin, et a condamné l'entreprise à donner vingt francs à M*** — et à payer les frais et dépens.

Évidemment, M*** avait raison, et le tribunal a bien jugé.

Sérieusement, s'il y a quelque chose de tristement hideux, c'est de voir la volée de noirs corbeaux qui s'abattent sur un cadavre. — Faites demander à la « compagnie des sépultures » le règlement des convois, et vous verrez le mercantilisme poussé jusqu'au grotesque, en passant par le hideux.

Ce qui n'est pas très-beau non plus, c'est que l'église se laisse coucher tout de son long sur ce tarif.

Je vais transcrire ici trois ou quatre articles.

Un enterrement assez cher, c'est celui d'une vierge. — C'est un avis qu'il n'est pas inutile de donner aux vieilles filles qui ont quelque affection pour leur famille. — Nous trouvons au tarif :

« Fourniture d'une couronne et d'un bouquet

de fleurs d'oranger artificielles, — douze francs. »

Mais ce qui est plus étonnant, c'est le prix exorbitant des chevaux blancs.

Il y a fort peu de chevaux blancs, il est vrai, — et je crois que, dans la momenclature des chevaux de l'armée, on donne le nom de chevaux gris à ceux que le public appelle blancs. — Je n'ai jamais vu qu'un seul cheval blanc; il avait quatre ans; — c'était un étalon. Sa robe était de soie, ainsi que sa crinière et sa queue; — ses yeux étaient roses, la corne de ses pieds était blanche.

A part de rares exceptions, les chevaux qui sont blancs sont les chevaux gris blanchis par l'âge, comme de simples hommes; — ce sont des chevaux vieux, usés, éreintés, fourbus; en un mot, de franches rosses. — Il est donc curieux de voir leurs services de trois heures évalués à un prix qu'on trouverait difficilement de leur peau.

L'administration des pompes funèbres vend de tout. — Elle pleure, elle moule, elle embaume, elle vend des fleurs; — voyez au tarif: — Tant pour une volée de cloches, — tant pour la prose en faux-bourdon, — tant pour les chandeliers et girandoles, — tant pour le chant dit contre-point. — Suivez: deux chantres à deux francs l'un, — un serpent, deux francs, — quatre enfants de chœur à cinquante

centimes, — un suisse, — passe pour le suisse, on sait le proverbe; — mais tarifer non-seulement le travail du prêtre qui célèbre la messe, trois francs, — mais aussi « la présence du curé, cinq francs, » — n'est-ce pas un peu affligeant à lire? — Pas une pauvre petite prière pour rien, la seule qui, peut-être, serait écoutée là-haut en faveur du mort. — Pour que les prêtres soient bien habillés, — chasubles et dalmatiques, quatorze francs cinquante centimes.

N'est-ce pas dans l'église, — et surtout à l'égard des morts, que devrait régner l'égalité? — Est-ce que ce qui se fait dans ces cérémonies se rapporte aux choses qui se disent dans la chaire?

Pourquoi ne pas dissimuler tout cela? — Pourquoi ajouter aux tristesses de la mort des sujets de dégoût?

Il est bien une autre réforme qui paraîtrait raisonnable à moi et à beaucoup d'autres, — à ceux qui n'ont pas laissé leurs chers morts mourir dans leur cœur de cette seconde mort, plus triste que la première, qui s'appelle l'oubli. Pourquoi mettre les morts à pourrir dans la terre? Pourquoi ne pas brûler les corps, comme faisaient les anciens? — La pensée représentait alors ceux qu'on avait aimés sous la forme d'un peu de cendres. — Tandis qu'au-

jourd'hui on ne peut, sans frisonner, penser à des traits chéris déformés par la hideuse putréfaction.

On parle souvent de progrès. — Je crois que le meilleur, le plus sûr des progrès, serait de se débarrasser des milliers de sottises, d'erreurs, d'infamies, amassées par les hommes, sous le nom de progrès, depuis le commencement du monde.

—

Le dernier mot d'Arago mourant à ses élèves et à ses amis a été celui-ci : « Travaillez. »

A la bonne heure, — cela console du mot de M. Guizot au banquet de Lisieux : « Enrichissez-vous. »

Si le mot de M. Guizot explique les malheurs de ce temps-ci, le mot de François Arago fait naître l'espérance d'un temps meilleur. Ce serait un beau mot à mettre sur sa tombe.

—

On sait ce qu'on entendait autrefois par éloge, je n'ai donc pas besoin de définir ce mot ; — mais, aujourd'hui, il faut constater que le sens en est modifié. — Il y a toujours l'éloge qui loue, c'est celui

d'autrefois. — On a inventé depuis quelques années l'éloge agressif, l'éloge hostile, l'éloge à bras raccourcis.

C'est à l'Académie qu'il appartenait de consacrer cette nouvelle acception du mot éloge : « Il lui a flanqué un rude éloge. »

L'Académie, qui a l'habitude de se montrer prude, bégueule et revêche, surtout avec les gens de talent, ne leur cède que malgré elle, et veut absolument être un peu forcée; elle a fait ainsi de tout temps, — réservant son bon accueil et ses faveurs faciles pour ceux qui « cultivent discrètement les Muses, » ou pour ceux qui ne savent pas l'orthographe; les exemples sont connus.

Mais pendant longtemps, une fois vaincue par une cour opiniâtre, après de longs refus, elle avait dit oui; — c'était oui : — elle ne faisait plus de résistance.

Elle est devenue plus prude en vieillissant; — ce n'est plus assez pour elle d'être un peu forcée, elle veut être violée tout à fait; — elle veut que son vainqueur garde quelque temps, empreints sur sa face, les ongles d'une résistance désespérée et d'une pudeur furieuse, — c'est-à-dire que si, autrefois, le nouvel admis était admis franchement et de bonne grâce, et recevait, dans la réponse du directeur, son

brevet d'immortalité, appuyé sur l'éloge des ouvrages qui lui avaient mérité les tardives faveurs de l'Académie, depuis quelques années, il est d'usage que le récipiendaire soit, comme on dit en style de journaux, complétement *éreinté* le jour de sa réception. — M. de Salvandy *éreinta* Hugo, qui *éreinta* M. Nisard, — qui *éreinta* M. de Musset. — Est-ce M. Nisard ou quelque autre, peu importe! M. de Musset fut éreinté et le méritait bien, non pour ses œuvres, mais pour son discours, dans lequel il demandait pardon de son talent et faisait un ferme propos de n'y plus retomber.

Cet éloge hostile ne tarda pas à s'appliquer aux morts.

Je ne sais plus quel académicien m'obligea, en ce temps-là, de lâcher contre lui quelques *Guêpes* à propos d'un faux éloge de Nodier, — éloge que reprit Hugo, un jour qu'il *éreintait* à son tour un mort immortel.

De l'Académie, l'éloge implacable est descendu dans les journaux. — J'en trouve un exemple assez curieux ces jours-ci : — la victime est M. George Onslow, qui vient de passer dans un monde dit meilleur, — où il n'y aura pas moyen de jouer ses *quintettes,* — les seuls instruments connus dans le ciel, d'après ceux qui prétendent en avoir des nou-

velles, étant la harpe et la trompette. — Or, le journaliste raconte que George Onslow « était si heureux lorsqu'on jouait ses quintettes, qu'il aurait fait volontiers deux mille lieues pour les entendre,— tant il les affectionnait.» Or, non-seulement l'insuffisance de l'orchestre d'en haut ne permettra pas de jouer les quintettes,—mais encore il serait parfaitement possible que l'exécution desdites quintettes ne fût pas admise par les autres bienheureux comme joie suffisamment paradisiaque, c'est le défaut des paradis en commun, défaut qui se retrouve dans les enfers.— Il est évident que les mêmes félicités et les mêmes supplices ne sont pas pour tout le monde des supplices et des félicités au même degré.

Il a, sans doute, été fait une exception en faveur de ce musicien distingué; tout porte à croire qu'il continue là-haut à composer des quintettes, — c'est du moins ce qu'affirme l'auteur de l'éloge acharné en question. Ainsi, à la seconde colonne de l'éloge, vingt-neuvième ligne, — il est écrit : « Onslow *en était à son trente-sixième quintette* quand la mort est venue le *surprendre.* »

Et à la quatrième colonne du même éloge, dix-septième ligne, — on lit : « Il s'est arrêté à son trente-huitième quintette. »

Donc il a, depuis sa mort, terminé le trente-

sixième et fait le trente-septième et le trente-huitième quintette.

J'ai souligné le mot surprendre tout à l'heure, parce que, d'après l'auteur de l'éloge, la mort a singulièrement surpris l'auteur de l'*Alcade de la Véga*. — Je copie :

« La perspective de sa mort lui avait troublé l'imagination, les infirmités l'avaient accablé, et la force morale l'avait complétement abandonné. Un œil de moins, l'autre en fort mauvais état, une jambe presque paralysée. »

Il semble qu'il y a là plus de tristes avertissements qu'il n'est rigoureusement nécessaire.

L'auteur de l'éloge ajoute :

« Onslow avait une manière à lui d'exprimer la joie : sa tête et ses bras semblaient être en convulsion. Il avait, ainsi que le duc de Cambridge, en Angleterre, une *façon* toute particulière *de se faire distinguer* dans les réunions musicales : on l'entendait applaudir à pleines mains, *et sa voix se faisait reconnaître* entre toutes à *sa sonorité glapissante.* »

L'auteur de l'éloge a soin de déclarer — qu'il était l'ami de George Onslow, et on peut le croire. En effet, il parle avec raison des qualités précieuses de ce musicien, très-apprécié par ses confrères,

quoique sa musique, dénuée de charmes, n'ait jamais impressionné beaucoup le public.

Je ne sais plus quel ancien poète, redoutant les éloges funèbres, avait fait d'avance son épitaphe en latin et en français, pour ne pas laisser de prétexte à ses amis, et encore dans cette épitaphe leur recommandait-il, dans l'une et l'autre langue, de s'abstenir de louanges à son endroit, *ut molliter ossa quiescant* :

Amis, de mauvais vers ne chargez pas ma tombe.

—

Quand les philanthropes imaginèrent l'emprisonnement cellulaire, j'attachai à leur cuir les plus acharnées et les plus opiniâtres de mes *Guêpes;* — j'expliquai comment cette invention était féroce, injuste et sans résultats possibles, — sinon de rendre les prisonniers fous ou enragés.

L'État, alors, était plein d'enthousiasme pour ce régime, et il n'était question de rien moins que de le rendre universel.

Nos réclamations, nos observations, nos clameurs, ne furent pas écoutées, — ou furent réfutées, par l'accusation, de *paradoxe.*

Aujourd'hui, un rapport officiel, fait par un in-

specteur des prisons, — M. Léon Vidal, — mon collaborateur au *Figaro* en 1830; — établit par des chiffres que l'emprisonnement cellulaire ne produit aucun avantage préventif. — Ainsi, en 1848, on comptait 17,780 condamnés, — en 1851, 19,050; — en 1852, 20,978; et pour les huit premiers mois de 1853, 22,000, — ce qui, à moins que la vertu ne soit descendue avant-hier sur la terre, portera le contingent de cette année de grâce à quelque chose comme 33,000.

Encore un peu de temps, et les criminels, devenant les plus nombreux, emprisonneront les honnêtes gens; — ce ne seront pas les prétextes qui manqueront.

M. l'inspecteur des prisons — reconnaît qu'à la prison cellulaire modèle de Mazas, il y a eu douze fois plus de suicides que dans l'ancienne prison commune de la Force. — Il ne donne pas le compte des fous, des scrofuleux, des phthisiques. — Tout en reconnaissant que le chiffre en est relativement beaucoup plus élevé.

—

A Naples, on faisait le procès à un certain nombre d'insurgés. — Un homme, qui ne s'était mêlé

en rien à la tentative, le prince San-G..., apprit avec surprise qu'il était du nombre des accusés. — Il commença par se tenir à l'écart, — conformément à ce conseil de Michel Montaigne : « Il se faut garder, qui peult, de tomber entre les mains d'un juge ennemi, victorieux et armé. » — Toujours est-il que le prince San-G..., dans la retraite où il se cachait, — ne s'inquiétait pas beaucoup de l'accusation. — On prétendait l'avoir vu sur les barricades, — et, à l'heure précisément où il y avait eu des barricades, lui, San-G..., avait l'honneur de dîner avec le roi; — cette ridicule accusation allait donc tomber d'elle-même. — Elle ne tomba pas, et le prince, s'ennuyant de la retraite, fit prier respectueusement le roi de dissiper d'un mot le nuage qui cachait son innocence. Peut-être Sa Majesté se rappelait que le dit San-G... avait eu l'honneur insigne de dîner à la table royale, précisément à l'heure où on avait formé des barricades; peut-être Sa Majesté se rappelait que son très-fidèle sujet était resté à fumer avec elle assez longtemps après le dîner.

— Je me le rappelle très-bien, répondit le monarque avec un ton de bienveillance, San-G... a dîné ici, et j'ajouterai qu'il a beaucoup mangé; — je me rappelle aussi qu'il est resté à fumer après

le dîner, et que je lui ai moi-même donné, de ma royale main, un cigare exquis qu'il n'a pas dû oublier. — Mais qu'est-ce que cela prouve? Il faut que la justice ait son cours.

Le prince San-G... fut déclaré coupable et condamné. — Mais il avait pris la fuite.

—

Un grand justicier encore, c'est M. Gustave Planche! — Il est arrivé, vers 1831, à M. Gustave Planche, quelque chose qui aurait dû le rendre indulgent. — A cette époque, M. Gustave Planche n'avait pas encore renoncé à produire. — Il composa le titre d'un roman, dont il traita avec le libraire Gosselin; — cela devait s'appeler quelque chose comme *Nélida*, — je ne garantis pas tout à fait le nom, — mais je ne crois pas me tromper de beaucoup. — Or ce titre resta pendant quatre ans sur les catalogues du libraire Gosselin et sur les couvertures des livres publiés par d'autres écrivains; — jamais M. Planche ne put faire le livre : c'est alors qu'il se résigna à se nommer lui-même tourmenteur et bourreau dans la république des lettres.

Oui, c'est un grand justicier que M. Planche, —

dit Gustave le Cruel. — « Il faut que la justice ait son cours. » — En vain, un poète a été admiré pendant vingt ans par toute l'Europe; — en vain ce poète a publié, en vers et en prose, des pages qui resteront entre les plus belles qui aient été écrites en français : — « Il faut que justice se fasse, » M. Planche le dénigrera infatigablement; — en vain ce grand poète sera dans l'exil avec toute sa famille; — en vain il ceindra son front du double diadème du génie et du malheur : — « Il faut que la justice ait son cours; » M. Planche ne reculera devant rien, il prendra un à un ses ouvrages et les diffamera avec la haine de l'impuissance.

Gustave le Cruel — a fait subir de récentes modifications à la composition chimique de l'encre dont il se sert pour éclabousser les talents contemporains, sur lesquels il se venge de n'avoir pu faire son livre de « *Nélida.* »

On assure que M. Dumas, de l'Institut, qui est un chimiste distingué, l'a aidé de ses lumières pour la composition de ce liquide vénéneux.

Je publierai au premier jour la recette de cette encre non sympathique; ce qui donnerait de la probabilité à la coopération de M. Dumas, de l'Institut, c'est le discours récent de ce chimiste contre la lit-

térature contemporaine ; disons seulement que, dans la nouvelle composition de l'encre de M. Planche, il entre une pincée du tabac de M. Veuillot ; c'est ce qui explique le ton cauteleux et hypocritement doucereux de la dernière exécution de celui qui a manqué d'être l'auteur de *Nélida*.

« A Dieu ne plaise, dit M. Planche, que j'entreprenne de rabaisser le mérite des œuvres accomplies depuis vingt ans. »

Ceci posé, M. Planche affirme que l'auteur de *Marion Delorme*, de *Ruy-Blas*, de *Lucrèce Borgia*, n'a mis au théâtre que des « puérilités, » des « enfantillages bons pour amuser ou effrayer des enfants et des nourrices, » que l'on ne trouve dans ces œuvres « aucun sentiment élevé, aucune idée généreuse. »

Le tout soit dit, « sans entreprendre de rabaisser les œuvres accomplies depuis vingt ans. »

Pour madame Sand, et à propos du succès récent du *Pressoir*, — M. Planche commence par dire : « Je ne veux pas protester contre le succès du *Pressoir* ; » puis il ajoute : « La fable n'est ni rapide ni vivante. » « Il y a absence complète de mouvement. » « Le public s'est montré plus qu'indulgent. » « Je ne conseille pas à l'auteur de renouveler l'épreuve, etc. »

Le tout soit dit, « sans protester contre le succès du *Pressoir*; » M. Planche prend en considération le succès de « *l'Honneur et l'Argent*, » de Ponsard, et il ne veut pas « troubler la joie du poète. » Puis il lui refuse « l'invention, le style, l'originalité, etc.; » il déclare que, « s'il recommence, il sera malavisé, » le tout « sans troubler la joie du poète. »

Il parle ensuite à M. Augier, — même procédé; « — le talent de M. Augier inspire à M. Planche une telle sympathie, » qu'il va lui dire ce qui suit. (— Il semble voir le loup qui trouve le petit Chaperon rouge si gentil, qu'il le mange.)

« La sympathie que le talent de M. Augier m'inspire, dit Gustave le Cruel, m'oblige à lui dire :

« Que sa fable n'est pas nouvelle et rappelle Florian et Marivaux; » que « les personnages sont connus depuis longtemps; » que « les vers disent ce qu'on a entendu maintes et maintes fois; » que « l'analyse du cœur tient trop peu de place et qu'il a complétement négligé le côté sérieux; » « ce n'est qu'une esquisse tracée à la hâte. » « La comédie de M. Augier ne peint ni les mœurs d'aujourd'hui, ni les mœurs d'aucune époque. » « Le style manque absolument d'unité. » « Ce style est une folle tentative condamnée par le bon sens. »

Le tout soit dit à cause de « la sympathie qu'inspire à M. Planche le talent de M. Augier. »

Vous avez vu M. Planche reprocher à madame Sand « l'absence de mouvement et d'action. » Trois pages plus loin, il reproche à madame Sand, comme aux autres, « de sacrifier le caractère des personnages au désir de prodiguer et de varier les incidents. » C'est une grosse contradiction. — M. Planche ici ressemble encore à un loup, — non plus à celui de Perrault, comme tout à l'heure, mais à celui de la Fontaine :

Tu la troubles, reprit cette bête cruelle.

C'est absurde, mais M. Planche s'en lave les mains, — c'est une occasion ; — M. Cousin appelle cela sacrifier aux grâces. —

« A Dieu ne plaise que M. Planche entreprenne de rabaisser le mérite des œuvres accomplies depuis vingt ans, » mais il reproche aux auteurs de ces œuvres de « n'exciter que l'ennui et les bâillements, » « de ne fournir à aucun sentiment élevé aucune idée généreuse, » à ces œuvres de n'être que « des occasions offertes aux talents du machiniste et du costumier, » « de n'être que des puérilités de par le bon sens, le bon goût et l'érudition. »

Il conseille aux auteurs de ces œuvres, « dont il ne

» veut rabaisser le mérite » — « de ne plus rien faire, de rester dans la réserve et dans l'inaction. »

M. Planche s'est affranchi d'un joug commun et ennuyeux à porter. — Ordinairement la haine contre les talents contemporains prend le masque d'une admiration fanatique pour les morts. — M. Planche a jeté ce masque, il a secoué toute admiration. « Racine s'est trompé en représentant Oreste et Pyrrhus, Hermione et Andromaque. » « Il dessinait ses héroïnes d'après madame de Montespan et mademoiselle de la Vallière. » Il arrivait par là « à des aberrations singulières. » Corneille est un « poète normand très-infidèle à l'histoire. » S'il avait suivi les conseils de M. Planche, « il aurait donné à sa tragédie un caractère plus majestueux et plus grave. » — S'il avait écouté M. Planche, « il n'aurait pas omis les *suffètes.* »

Pardon. — Qu'est-ce que les *suffètes?* — J'ai vu ce mot appliqué à des magistrats carthaginois assez semblables aux consuls romains; — et c'est à propos d'*Horace* que M. Planche reproche à Pierre Corneille d'avoir « omis les *suffètes,* qui auraient donné à la tragédie un caractère plus majestueux et plus grave. » Que diable seraient venus faire là les suffètes? Il me semble que, loin de donner à la tragédie de Pierre Corneille « un caractère plus

grave, » cela aurait probablement fait rire le public, qui, selon M. Planche « a le droit de juger avec ses instincts, » et qui, ne connaissant pas toujours, selon M. Planche, « ni le passé » ni « aucune poétique, » conséquemment se montrerait froid pour les suffètes, qu'il s'agisse des magistrats de Carthage, ou qu'il s'agisse d'un trope, ou de quelque drogue de la pharmacie dont M. Planche a été l'héritier présomptif.

« Molière n'a pas négligé de copier Plaute et Térence. » Il faudrait « un peu plus de mouvement dans le développement de la fable. »

C'est plus doux ; mais Molière est mort. — Ah ! s'il avait vécu à l'époque où M. Planche n'a pas pu faire *Nélida,* — il le lui aurait payé comme les autres ; car chaque fois qu'on publie quelque chose de ce temps-ci, M. Planche croit qu'on lui prend l'encre avec laquelle il n'a pas pu écrire *Nélida.* (Décidément, ça n'est pas *Nélida,* — mais c'est un nom de femme terminé en *a.*)

M. Planche est de ces critiques auxquels — un poète ancien voulait qu'on demandât, pour les embarrasser : — « Eh bien ! dites-nous quelque chose que vous approuviez. » Cependant M. Planche a prévu la question, et il y répond d'avance. Si, « sans amertume, » il conseille à Hugo, à Dumas, à ma-

dame Sand, à Ponsard, à Augier, de se déclarer vaincus, d'abandonner la lutte et de ne plus rien faire, — il a un poète tout prêt « qui obtiendrait la sympathie de toutes les âmes délicates, » celui-là seul pourrait « s'essayer dans la tragédie. »

Ce poète, c'est M. Lecomte de Lisle.

Oh! monsieur, prenez garde;—je n'ai pas l'honneur de vous connaître, et je ne suis pas le seul; — mais vous vous êtes fâché d'une critique de mots qu'avait faite sur votre « *Hélène* » M. Planche.— Vous lui avez prouvé que c'était lui qui se trompait, que les knémides étaient des bottes chez les Grecs, — qu'Homère appelle un peu trop souvent « bien bottés. »

Qu'allez-vous dire, vous qui êtes chatouilleux, de l'éloge et des encouragements que vous adresse Gustave le Cruel? — Quand on voit comme ce critique traite les plus grands génies de ce temps-ci, —il est évident que, pour qu'il loue un écrivain, il est nécessaire qu'il ne lui trouve aucun talent. — M. Lecomte de Lisle, vous êtes offensé! La louange de M. Planche est prévue par Horace.

« Il y a des bocaux où le meilleur vin se change en vinaigre. »

Je demanderai à M. Planche la permission de lui faire encore deux toutes petites observations, dût

M. Planche s'en laver encore les mains, métaphoriquement. A propos de M. Ponsard, dont « il ne veut pas troubler la joie, » M. Planche dit : « Je suis étonné que l'auteur n'ait pas terminé sa pièce comme *Planude* termine ses fables : « cette comédie prouve qu'il faut préférer toujours l'honneur à l'argent. »

C'est un reproche qu'on pourrait adresser à toute comédie renfermant une idée morale. — On pourrait dire à la fin de *Tartufe :* « Cette comédie prouve qu'il ne faut pas confondre l'hypocrisie avec la vertu. »

A la fin des *Femmes savantes :* « Cette comédie prouve qu'une femme pédante est une sotte, ennuyeuse et inutile créature, — et que Trissotin est un vilain animal. »

A la fin de l'article de la *Revue des Deux-Mondes,* on pourrait dire : « Cet article prouve que M. Planche n'a pas pu faire *Nélida.* »

Mais ce n'est pas là-dessus que je veux un peu chicaner M. Planche.

Qu'est-ce que les fables de Planude?

Planude, — selon ce qu'on savait lorsque nous étudions au collége Bourbon, M. Planche et moi, — passait pour un moine grec du quatorzième siècle, qui, entre autres *compilations,* avait *publié*

un recueil des *Fables d'Ésope.* — Je n'ai pas entendu dire depuis qu'on eût découvert autre chose à ce sujet. — C'est à la fin des fables d'Ésope que M. Planche et moi nous avons si souvent traduit : Ο μῦθος δῆλοι ὅτι. Cette fable prouve que... si M. Planche sait d'une manière certaine que Planude a inventé et les fables d'Esope et Ésope lui-même, il rendrait un vrai service aux lettres en l'expliquant plus clairement.

Voici une seconde observation, à propos du *Pressoir,* « contre le succès duquel M. Planche » ne veut pas protester, » tout en appelant la pièce « œuvre insuffisante, » « un peu ampoulée, » où « l'on s'agite au hasard sans marcher. » « Pièce qui ne peut contenter le bon sens. »

M. Planche reproche à Mme Sand d'avoir « gaspillé du talent. »

« C'est, dit-il, ce que les *géomètres* appellent une force perdue. »

Eh bien ! mon cher monsieur Planche, si les géomètres appellent quelque chose une *force perdue,* c'est que les géomètres se mêlent de ce qui ne les regarde pas, — et voici ma raison :

La *géométrie* est une science qui a pour but de mesurer l'étendue.

C'est à la *mécanique* et aux mécaniciens qu'il

appartient de s'occuper du mouvement des corps, en vertu des forces qui peuvent les susciter.

M. Gustave Planche vient de faire justice « sans amertume, » de l'auteur de *Marion Delorme,* qui est exilé; je signale à son courage l'auteur de *Henri III,* qui est absent, et l'auteur de *Mercadet,* qui est mort.

—

Au moment où l'on semble s'occuper, au moins autant que de raison, des achats de comédiens que fait faire en France l'empereur de Russie, il n'est peut-être pas sans intérêt de voir un peu quels progrès a faits cette denrée depuis moins de cent ans.

Il y a cent ans, ce n'est pas en Russie qu'il aurait fallu chercher des débouchés pour ce genre de produit. — Celle que Voltaire appelait *Catherine le Grand* — faisait elle-même des pièces de théâtre, y jouait un rôle, et avait une troupe formée des plus grands seigneurs russes et étrangers, et des ambassadeurs accrédités auprès d'elle.

C'est en Angleterre que nous allons voir comment on accueillait alors nos acteurs.

Ainsi parle à peu près un bouquin du temps :

« La toile se lève, — à l'instant même part, de tous les coins de la salle, une grêle de pommes, de pierres, de chandelles, de vieux souliers; — les actrices se replient vers les coulisses, une d'entre elles s'évanouit; — deux acteurs s'avancent sur le devant de la scène et veulent commencer. — Alors le tumulte redouble; — la noblesse qui protége l'entreprise qu'elle a aidée de ses souscriptions, veut imposer silence au reste de l'assemblée; on échange des provocations, on monte du parterre aux loges, — on descend des loges au parterre. — Les cannes et les épées se mettent de la partie, on s'arrache les armes, les cheveux, les habits les perruques; — tout ce qu'on s'arrache, on le jette aux acteurs. — Les pairs d'Angleterre et les portefaix boxent à outrance; — la garnison prend le parti des comédiens; — il se fait un moment de silence, — et les pauvres diables d'acteurs commencent à travailler de leur mieux.

» Mais tout à coup un homme monte sur un banc; ses habits sont en lambeaux et son visage n'est pas moins déchiré que ses habits; — il est ruisselant de sang, — il crie : « Vengeance! » — Alors le combat recommence. On prend pour armes tout ce qu'on rencontre sous la main, — les bottes, les couteaux, les canifs; les perruques, trem-

pées de sueur et de sang, tombent de toutes parts sur le *théâtre.*

» Une centaine de gentilshommes, craignant de voir envahir la scène, s'y précipitent l'épée à la main.

» On essaye alors de parler aux yeux du public et de commencer le ballet. — Mais la chose est prévue; à l'instant même sont jetés sur le théâtre des boisseaux de pois secs et de petits clous. — Les lords les balayent avec leurs chapeaux, — on en jette d'autres. Pendant ce temps, un savetier s'est glissé sur le théâtre entre les jambes des lords, qui se retournent en entendant de rauques mugissements; ces gémissements sont poussés par le premier danseur, que le savetier s'occupe d'étrangler aux applaudissements de toute la salle. — On débarrasse le danseur déjà bleu et on l'emporte.

» Il fallut renoncer à l'entreprise. »

—

Parlons un peu des congés des acteurs. Dans l'origine, les congés ont été donnés pour reposer les artistes. — Rien, en effet, n'est plus fatigant que ce métier, dont le spectateur ne voit que l'endroit. — Je défie l'homme le plus patient et le plus ro-

buste d'assister à toutes les représentations d'une pièce qui obtient quelque succès, soixante représentations, par exemple; — au bout de trois ou quatre fois, l'homicide ennnui se sera emparé de lui, les bâillements, les maux d'estomac, les névralgies, combineront leurs attaques pour sa destruction. — L'acteur aura encore eu de plus que le spectateur une trentaine de répétitions et les rôles à apprendre. — Notez que je ne parle que de l'ennui; — mais il faut compter la surexcitation fébrile de la vanité toujours en jeu, la fatigue de la rampe si nuisible aux yeux, la fatigue des excès imposés à la voix surmenée, — les fards de toutes natures, les veilles prolongées, etc.

Et les soupers, — nous allions ne pas parler des soupers! — Ce sont les soupers qui viennent achever la ruine de l'estomac, commencée par le jeûne. — On ne peut pas dîner quand on va tout à l'heure se donner à ficeler aux habilleuses.

Je ne parle pas de l'amour.

Je ne sais rien de la vie particulière des acteurs.

Toujours est-il qu'il faudrait n'avoir jamais rencontré un acteur ou une actrice, — à la ville et au soleil, pour ne pas savoir que le théâtre est de toutes les professions la plus fatigante.

Les congés ont donc été jugés nécessaires pour reposer de temps en temps ces corps et ces intelligences sans cesse surexcités. — On donne bien des congés aux employés des administrations pour les reposer d'être assis!

Ainsi, il arriverait facilement à quelqu'un de naïf de se représenter une actrice en congé à la campagne, — vivant de laitage, se couchant avec les poules, se levant avec les alouettes, — faisant de petites promenades à l'ombre des pommiers normands, — se baignant dans l'eau des fleuves ou dans les vagues de la mer, — se reposant, en un mot, le corps, la voix, le teint et l'esprit.

Vous n'y êtes pas. — C'est là que commencent le travail, la fatigue et l'agitation. — Ce que vous aviez pris cet hiver pour la fatigue, c'était le repos, — c'était le congé.

En effet. — On est attendu, le 1er juillet, à une extrémité de la France; — le 8, à une autre extrémité; — le 15, au milieu; — Le 18, à Londres; — le 30, à Saint-Pétersbourg, — et le 18 août, à New-York. — On a calculé rigoureusement le temps nécessaire pour les trajets. — Il n'est pas question de repos, — il n'est pas question d'indispositions, de fatigues, de maladies même. — On remet cela à l'hiver, à Paris, là où l'on est payé au

mois. — Mais, en congé, on est payé par représentation, il s'agit de n'en pas manquer une. — A Paris, on a des théâtres bien clos, — des loges commodes, — on a choisi sa demeure, on s'est logé près du théâtre, on se lève tard. — Mais, en congé, on prend les théâtres comme ils sont, les loges comme elles se trouvent, — les courants d'air pardessus le marché. — Entre deux représentations, on fait cent lieues sans s'arrêter, on dort en voiture, on mange en voiture. — Jamais on ne fait faire de relâches ni changer le spectacle, il n'y a pas de danger ! Les chemins ont beau être détestables, — peu importe ; on sera secouée, cahotée, mais on arrivera. — Il pleut, il vente, il grêle, il neige, ce n'est pas un obstacle ; on arrivera à l'heure fixée à Saint-Pétersbourg et à New-York. — On s'enrhume, ce n'est pas une raison pour s'arrêter ; — on toussera ce rhume-là cet hiver à Paris.

Puis, enfin, le congé terminé, on revient à la *capitale.* — Là, on n'est plus payé qu'au mois, on se repose un peu de ce temps accordé pour le repos. — On est quelquefois malade, souvent indisposée ; — on a achevé de se blaser sur des rôles déjà trop souvent répétés à Paris, — on les joue froidement, avec ennui et lassitude ; — on s'est un peu gâté le goût par les charges ou au moins par les intentions

trop marquées qu'il a fallu mettre dans les rôles pour faire de l'effet en province et à l'étranger, — et aussi par le mauvais ensemble et le goût suspect des acrobates avec lesquels il a fallu jouer.

Je ne vous parle que des comédiens et des comédiennes, que dirais-je donc des chanteurs?

Un chanteur est aujourd'hui, grâce au bruit qui a remplacé la musique, un instrument délicat, fragile, dont on peut facilement prévoir et mesurer la courte durée. — Tel ténor a douze cents représentations dans la gorge, — tel autre n'en a que huit cents ou quatre cents, etc. ; son instrument forcé ne pourra donner, sans le briser, que tel nombre de vibrations. — Il le sait bien lui-même. A Paris, à son théâtre, il passe sa vie à essayer de ne pas chanter ; — il faut un médecin exprès à chaque théâtre pour constater les impossibilités que causent le froid ou le chaud, la pluie ou la sécheresse.

Mais en congé, en tournée! on est toujours dispos, toujours prêt: — il se révèle une vigueur nouvelle, on est infatigable et invulnérable. Qu'arrive-t-il de là? — Que le chanteur qui doit chanter dix ans use son instrument en deux ou trois ans, — et nous fait expier le plaisir qu'il nous a donné par six ou sept ans de supplices infligés aux oreilles par une voix fatiguée, exténuée, se débattant agonisante dans

une gorge fêlée et éraillée; non-seulement il dépense en province une partie de la puissance de son instrument, mais il prodigue bien davantage. Quand on chantait à Paris, il fallait crier en province; aujourd'hui qu'on crie à Paris, le moins qu'on puisse faire dans les départements, c'est de hurler.

Déjà, dans le mois qui précède le congé, on se ménage pour les fatigues de ce repos productif; — on est distrait, on signe ses engagements, on fait faire des jupes neuves, — on essaye de ne pas mettre celles qui sont encore bonnes. Voici donc la marche des choses. — Un acteur ou un chanteur de talent se consacre au public de Paris jusqu'à ce que ce public lui ait fait une réputation; — alors, dépêchez-vous de jouir de la fraîcheur de sa voix, de la verve de son jeu; — encore un an ou deux, et vous ne le verrez plus que fatigué, devenu l'ombre de lui-même. — Il sera sur son théâtre ce qu'est chez lui et dans son ménage cet homme si sémillant, si empressé, si aimable dans le monde, — et qui laisse au logis les épines des roses qu'il effeuille dans les maisons d'autrui.

Faisons le compte du chanteur : dix ans de voix. — Deux ans de talent sans occasion de le montrer, et conséquemment sans réputation; — trois ans de talent reconnu, cinq ans de réputation avec une

voix détruite, — pendant lesquels cinq ans il obstrue le théâtre avec férocité, — et garde les rôles qu'il ne chante plus pour que d'autres ne les chantent pas.

—

Autrefois, les départements de l'Europe venaient entendre nos chanteurs et nos acteurs célèbres à Paris; — on les entendait sur leurs planches accoutumées, au milieu des splendeurs de la mise en scène, et formant un ensemble complet avec d'autres artistes de talent; — aujourd'hui, ils vont eux-mêmes courir les chefs-lieux et les capitales, — jouer et chanter avec les premiers venus, sans entourage, sans ensemble.

Il me semble que les théâtres subventionnés devraient être poussés ou aidés par l'autorité que cela regarde, — je n'en sais rien pour ma part, — dans la révolte contre cette absurde tyrannie. — Que les théâtres payent leurs premiers sujets raisonnablement, mais qu'ils en aient le monopole; — qu'ils cessent de ne nous offrir que les épluchures des fruits qu'ils achètent et qu'ils revendent; — que les congés cessent de faire partie des appointements; — qu'un acteur engagé à un théâtre appar-

tienne exclusivement à ce théâtre pendant toute la durée de son engagement; — qu'il n'ait à attendre d'argent et d'applaudissements que sur ce théâtre, — comme on fait pour les musiciens de l'orchestre, par exemple. — Un ténor et un tragédien ne gagneront peut-être qu'une soixantaine de mille francs par an; — mais vous éviterez ce qui est : n'avoir que des chanteurs et des acteurs fatigués et usés en trois ans. — Vous éviterez ce qui arrivera demain, qu'aucun acteur, chanteur ou acrobate de quelque réputation ne voudra prendre d'engagement avec un théâtre, certain d'user plus fructueusement ses trois ans de voix et ses sept ans de talent sans voix, en courant de ville en ville, et de contrée en contrée. — Je dis ce qui arrivera demain, je me trompe, c'est arrivé hier pour l'Opéra. — On a publié une liste de chanteurs qui ne consentent pas à chanter à moins d'un patrimoine, — et qui veulent gagner par soirée autant qu'un président de cour royale ou un général de division en un an; — une liste de chanteurs qu'un directeur ne peut engager sans déposer d'avance son bilan, en le signant avec ce qui restera d'encre à la plume dont il se sera servi pour signer l'engagement.

Les auteurs ne sont pas moins intéressés que les administrations et le public à la suppression ou du

moins à la réglementation des congés. — Combien de fois arrive-t-il que le succès d'une pièce nouvelle est interrompu par le départ en congé du principal acteur? Si encore, prétextant son congé, il n'avait pas accepté le rôle, il n'y aurait que demi-mal; mais non, il a fallu le faire réussir et prôner à Paris, pour qu'on en fasse un attrait des représentations de province; il a fallu aussi ne pas trop l'user, pour que la pièce soit encore nouvelle. — Pour cela, on n'a rien négligé : lenteur à apprendre le rôle, paresse aux répétitions, indispositions, maladies, etc., jusqu'à ce que, les dimensions bien prises, le moment du congé arrive au bout d'un petit nombre de représentations.

—

Trahit sua quemque voluptas, — chacun prend son plaisir où il le trouve.

Un savant écrit à un journal :

« Monsieur,

» C'est sous *le coup* d'une *profonde,* — mais bien
» douce émotion, — que je viens crayonner quel-
» ques mots à votre adresse. »

Nous ne chicanerons pas ce savant sur ce « coup

donné par une chose profonde, » ce qui nous paraît physiquement impossible, ni sur « une chose qui est à la fois douce et profonde, » ce qui ne s'explique pas mieux. Nous voulons seulement constater ce qui peut produire sur certaines personnes une si douce, une si profonde, une si ravissante impression. — Nous voulons communiquer une nouvelle recette de bonheur à l'usage de ceux qui aiment la variété et qui sont fatigués de leur bonheur quotidien.

L'auteur de la lettre en question, M. Gaston Lacaze, de Pagès-Béost, n'en garde pas le secret pour lui-même; il publie l'énumération des objets dont la réunion a causé cette impression douce et profonde, sous le coup de laquelle il crayonne sa lettre :

1° Deux frangments de deux têtes différentes avec l'occiput, atlas ou axis, sept ou huit défenses;

2° Une partie d'os maxillaire avec une défense, une molaire et une dent carnassière ou canine;

3° Un bout de nez, deux défenses avec les alvéoles de six à huit dents incisives;

4° Une corne ou défense d'un rhinocéros;

5° Douze à quinze vertèbres de différentes formes avec le trou du canal de la moelle épinière. Plusieurs ont les quatre trous de conjugaison;

6° Une apophyse épineuse; les apophyses transversales sont presque toutes bien conservées;

7° Deux os iliaques;

8° Sept ou huit os de cuisse et de jambe dont trois fémurs, deux tibias;

9° Plusieurs phalanges et rotules.

Outre ces différents gros ossements, on y trouve encore l'un des côtés d'une mâchoire inférieure d'un animal plus petit; il devait avoir la grandeur d'une chèvre, mais la forme des dents dénonce un animal carnivore; il a de six à huit dents carnassières.

> Sunt quos curriculo pulverem olympicum
> Collegisse juvat.

Il est des gens qui aiment à se couvrir de la poussière du cirque, — dit Horace.

Il en est qui aiment à renfermer la pensée dans le rhythme et la rime.

D'autres aiment les armes brillantes et les *jeux de Mars,* comme on disait autrefois. — J'aime mieux la définition de M. Guizot : — les jeux iniques de la force et du hasard.

Il en est qui aiment à dessécher des fleurs dans les herbiers et à écrire au-dessous des épitaphes en grec barbare et en latin de cuisine.

D'autres préfèrent les voir vivantes, étalant au soleil leurs corolles de saphir, de topaze ou de rubis.

Quelques-uns mettent leur joie à poursuivre dans les montagnes des civets rapides et récalcitrants.

Ou à exciter perfidement les passions des habitants des eaux, passions qui doivent mener ces derniers tout droit dans l'enfer de la poêle à frire.

J'en sais qui ne vivent que pour l'amour,—d'autres qui ne rêvent que l'argent.

D'autres qui consacrent leur vie à obtenir des distinctions et des honneurs.

D'autres qui préfèrent le salmis de bécasses.

Voici M. Gaston-Lacaze, de Pagès-Béost, — qui demande ses plus douces émotions aux os iliaques, aux fémurs, aux apophyses transversales, à des fragments d'occiput et à des bouts de nez.[1]

Et la plus odieuse et la plus insupportable des tyrannies serait de vouloir astreindre tous les hommes au même bonheur.

Forcer les pinsons et les mésanges de se nourrir de chair crue avec les lions et les tigres,—et ceux-ci de faire leur dîner avec du millet et du chènevis.

—

Il est juste et utile que les médiocres soient aux grandeurs, aux honneurs, etc. — S'ils n'étaient pas à la tête des choses, les hommes capables, qui alors

y seraient, se donneraient bien garde de les employer, — tandis qu'eux, les médiocres, sont bien forcés, dans les moments difficiles, d'avoir recours aux capables et aux habiles.

—

Si les femmes écoutaient les reproches et les conseils qu'on leur prodigue, si elles devenaient modestes, simples, ennemies de la coquetterie, etc., — il serait curieux de compter combien d'industries seraient détruites, combien de gens ruinés, combien de boutiques fermées, — y comprises celles des donneurs de conseils et des prédicateurs.

—

Quand on vante votre bonté, ce n'est pas pour dire du bien de vous, — c'est pour humilier ceux que vous avez obligés.

BOURDONNEMENTS.

Par la façon coûteuse et ridicule dont on habille aujourd'hui les enfants, on rend ces petites créatures plus sottes et plus odieuses qu'il n'appartient à leur âge. On en fait de grotesques bamboches impertinentes, affectées, maniérées. — Les petites filles de huit ans sautent à la corde en regardant de côté si les hommes les admirent, conduisent leur cerceau du côté du beau monde, font des mouvements de tête, lèvent au ciel des yeux langoureux, abaissent des

regards confus, lancent des œillades. — Les petites filles de huit ans que l'on voit aux Tuileries, vêtues en femmes, quelques-unes avec de la crinoline, — qui ne jouent pas, mais cherchent seulement à attirer les regards, promettent assez peu de modestie pour l'avenir.

Certaines mères ne négligent rien pour accroître encore les fâcheux résultats de cette mode absurde. — Voici des observations dont j'affirme l'authenticité et que tout le monde peut faire comme moi.

Quelques petites filles se rencontrent dans un coin du jardin des Tuileries. — Les petites poupées, avant de s'adresser la parole, se regardent de la tête aux pieds, — se font subir réciproquement un examen rigoureux, de la chaussure, de la robe, des gants. — Si le résultat de l'examen est satisfaisant de part et d'autre, on s'aborde et on entame un jeu, sinon l'une des fantoches s'éloigne avec une moue dédaigneuse.

Voici un dialogue exactement sténographié :

— *Mademoiselle,* voulez-vous me permettre de jouer avec vous ?

— Qu'est-ce que font vos parents, *Mademoiselle ?*

— Je ne sais pas ce que fait papa ; maman brode.

— Pour de l'argent?

— Je ne sais pas.

— Votre maman est-elle riche?

— Je ne sais pas.

— Combien avez-vous de domestiques?

— Deux bonnes et le cocher.

— Ah! vous avez une voiture?

— Il faut bien! pour venir aux Tuileries.

— Eh bien! mademoiselle, à quoi voulez-vous jouer?

Autre dialogue.

Trois ou quatre petites filles de six à dix ans, vêtues de soie et de velours, sautent à la corde avec des mouvements prétentieux, guindés, etc.; une enfant de huit à neuf ans, très-proprement, mais relativement, simplement vêtue, les regarde avec des yeux pleins de désirs : — c'est une jolie petite fille rose et fraîche, bien jeune, bien enfant, bien joueuse, — nullement gênée dans ses vêtements; — elle saisit un moment où la corde que l'on fait tourner est vacante, elle y entre, saute avec adresse et montre un visage épanoui par le plaisir. — Quelques petites filles parlent bas à celles qui font tourner la corde; celles-ci s'arrêtent. — Quand la nouvelle venue se retire, on recommence le jeu, mais on le suspend chaque fois qu'elle se présente devant

la corde. Une des petites pécores s'avance vers elle et lui dit d'un air digne :

— *Mademoiselle,* nous ne jouons pas avec des *demoiselles* qui n'ont pas une robe de soie.

—

J'avais il y a quelques années, un voisin de campagne qui entendait autrement l'éducation de ses trois filles. — Il passait pour très-riche, et cependant, ses enfants étaient simplement vêtues : des robes de percale ou de coutil l'été, des robes de laine l'hiver, une seule robe de soie pour les solennités ; — mais du beau linge, toujours bien blanc, des robes fraîches et bien faites que fabriquait l'aînée des trois filles, en se faisant aider par les deux autres à proportion de leur habileté.

De plus, les habitudes de la maison étaient simples, confortables, mais nullement somptueuses. — Il n'y avait pas de voiture ; la nourriture était saine, suffisamment abondante, mais sans recherche et sans luxe.

Quelques personnes l'avaient déclaré avare.

Cependant, je l'avais vu généreux dans quelques circonstances pour soulager des malheureux, pour rendre service à la commune, etc.

Un jour que je ramassais quelque argent parmi mes connaissances pour remplacer un canot que la mer avait enlevé à un vieux pêcheur, je fus surpris de le voir me donner à lui seul, la moitié de la somme à recueillir entre douze ou quinze personnes.

Je m'aperçus que j'avais assez maladroitement laissé voir ma surprise, et j'essayai de la déguiser en joie de ce que la chose serait faite tout de suite.

— Je comprends, dit-il, on vous a dit que je suis avare.

Je balbutiai des mots mâchés sur l'air d'une dénégation.

— Je vais vous étonner davantage, me dit-il. Je n'ai pas de voiture, et je n'aime pas la marche. On a tous les jours chez moi à dîner, la soupe, un rôti, des légumes, et je suis extrêmement gourmand. J'ai une maison simplement meublée, et j'aime le luxe. Je n'ai que deux servantes, et il me plairait d'avoir un nombreux domestique. Mais j'ai trois filles à marier.

— Je comprends, vous voulez leur amasser une grosse dot...

— Vous ne comprenez pas du tout. J'ai à peu près 60 mille francs de rente. Supposez que je les dépense. Chacune de mes filles serait élevée dans

les habitudes d'à peu près cinquante mille francs de rente, car les domestiques, les voitures, l'ameublement, ne coûtent guère plus cher pour cinq personnes que pour une. Supposez que je les marie toutes les trois en même temps : ce serait un grand sacrifice que de partager ma fortune avec elles, — car il me faudrait diminuer mon train, mes habitudes, mon luxe, mon bien-être même de la moitié. Eh bien ! cela leur ferait à chacune dix mille livres de rentes. — Je ne compte pas tout sacrifier à la fortune dans le choix de mes gendres ; je ne leur donnerai ni des vieillards ni des trop laids, ni des imbéciles, ni des coquins. Je veux qu'elles soient honnêtes femmes. D'ailleurs, un homme qui aurait deux cent mille francs ne se contenterait pas aujourd'hui d'une femme qui ne lui apporterait qu'une dot égale à sa fortune. Peut-être mes gendres seront d'honnêtes jeunes gens, commençant une profession libérale, — et n'ayant rien à eux que des talents et de la probité. — En tous cas, supposons pour leur revenu un capital de cent mille francs, — fortune et travail compris : — voilà donc chacune de mes filles, sa dot comprise, avec quinze mille francs de rentes à peu près. Nous nous sentirions tous ruinés et pauvres, — ma femme et moi avec la moitié de nos revenus ordinaires, chacune

de mes filles avec le tiers du bien-être auquel elle aurait été accoutumée.

Et Dieu sait alors quel beau cadeau j'aurais fait à mes gendres !.... Si Dieu ne le savait pas, il n'aurait qu'à le demander au diable. Mes filles entreraient dans des maisons relativement pauvres, elles n'auraient plus de voiture, leur table leur semblerait médiocre, il faudrait diminuer les frais de leur toilette, avoir moins de domestiques, etc. ; elles seraient malheureuses et rendraient leurs maris malheureux ou les ruineraient. Loin de là, je dépense dans ma maison quinze mille francs par an. — En défalquant des dépenses qui profitent à tous sans augmentation, celles qui s'accroissent par le nombre de ceux qui en profitent, il faut compter que chacune de mes filles est habituée à une situation qui représente à peu près huit mille francs de rente. — Si je les mariais demain, en leur donnant à chacune six mille francs de rente, à des hommes qui auraient de leur côté ou une fortune égale, ou un talent ou une industrie équivalents, — voyez quelle serait la situation. — D'abord, ma femme et moi, nous mettant à même ce qui nous resterait de notre revenu, nous mènerions un train de trente-deux mille francs par an. — Je ne tiens pas compte de ce que j'économise ; — c'est-à-dire que nous aug-

menterions notre bien-être et notre luxe de deux tiers, — car nous n'aurions plus à partager avec nos filles. — Chacune d'elles entrerait dans une vie de douze mille francs de rente, c'est-à-dire se verrait plus riche d'un tiers qu'elle n'était chez nous.

De plus, il est d'une bonne morale de laisser à des filles des ambitions qui seront satisfaites par leurs maris. — Il ne faut pas qu'une fille croie descendre et s'appauvrir en prenant un mari; il faut qu'elle se sente élevée et enrichie au contraire. — Si, une fois mariée, elle a un plus riche mobilier, de plus élégantes toilettes, une table mieux servie, des domestiques plus nombreux, — elle attribuera cet accroissement de bien-être au mariage et au mari, elle en aimera davantage l'homme avec lequel elle doit passer sa vie, et elle sera plus heureuse. Supposons le contraire, — comme je l'ai fait en commençant, vous aurez naturellement des résultats opposés; mes filles malheureuses, des maris moins aimés et moins respectés. Mais ce n'est pas tout. Beaucoup de gens habituent leurs filles à vivre sur le pied d'une fortune dont ils ne pourront même, en condamnant leur vieillesse, à eux, à des privations, leur donner qu'une partie. — Mais le nombre est encore plus grand de ceux qui, n'ayant pas une fortune de fonds, — mais ayant des places

chèrement rétribuées, une profession productive, une industrie féconde, dépensent tout ce qu'ils gagnent, et ne pourront donner à leurs filles que peu ou point de dot. Eh bien! ces filles ne trouveront pas à se marier à des hommes raisonnables, et resteront pour coiffer sainte Catherine, comme on dit à la campagne, — et cette triste situation est encore la meilleure chance que leur présente l'avenir, — car le mariage pour elles, si elles rencontrent des maris, sera une vie de privations, — et leurs maris leur rendront les chagrins qu'elles ne peuvent manquer de leur faire. Je vous l'ai dit, j'aime le luxe, je suis gourmand, etc., je suis moins courageux que ma femme pour les privations que nous avons décidé de nous imposer pour le bonheur de nos filles et de nos futurs gendres. — Moi, je satisfais sournoisement mes vices, — je me suis fait membre d'un cercle où j'ai de splendides salons, où je fais une fois ou deux par semaine d'excellents dîners. Quand nos filles seront mariées, nous deviendrons riches tout de suite, j'aurai une voiture, j'aurai un bon cuisinier, etc. Quand nos six enfants viendront chez nous, ils profiteront de cet accroissement dont nos filles n'auront pas pris l'habitude, et leurs visites seront une fête pour elles comme pour nous.

—

Il y a quelques jours, on envoya à Jules Janin un journal dans lequel était un article peu bienveillant pour lui. — Il avait du monde; néanmoins il parcourut la feuille, — et la replaça sur sa table.

— Qu'est-ce que ce journal? lui demande-t-on.

— Un journal où on *m'éreinte*.

— Que dit-on de vous?

— Bah! ils disent que je n'ai pas d'esprit... des bêtises!

—

J. Janin, qui est décidé à entrer à l'Académie, fait depuis quelques années des feuilletons latins pour se montrer aussi fort en thème que Saint-Marc Girardin. M. Saint-Marc Girardin est-il bien le fort en thème de l'endroit? Après tout, qui peut se flatter de connaître tous les académiciens? — Faites une expérience pour vous amuser et vous édifier en même temps.

Que quelques personnes réunies cherchent quarante noms littéraires, quarante noms d'hommes de talent, — il y en aura au moins la moitié qui ne seront pas de l'Académie. — Ensuite réunissez-vous quatre, six, dix, quinze — et essayez de trouver

les quarante noms des académiciens. — Le plus que j'ai vu en trouver en une heure, ç'a été vingt-quatre; je me trompe, on en a trouvé vingt-sept un jour qu'il y avait un académicien parmi les chercheurs.

Donc, Janin est en quête de tous les escaliers particuliers qui peuvent le conduire au fauteuil. — Dans son dernier feuilleton, il a imaginé de se dire vieux, fatigué, blasé, décrépit, à bout de style ; il essaie de montrer sa plume harassée, émoussée, usée, ne pouvant plus être taillée : c'est l'histoire de Sixte-Quint voulant être pape. — Le jour où il est élu, le vieillard se redresse et jette ses béquilles. — Cet exemple a profité à M. Alfred de Musset ; — il s'est mis pendant plusieurs années à ne rien faire, il s'est laissé passer pour un fumeur d'opium, pour un mangeur de hatchich, — il a fait répandre le bruit que son talent s'était fané, — que ce bel arbre en fleur n'aurait pas de fruits. — La chose bien établie, l'Académie lui a ouvert les bras d'un de ses fauteuils.

Je m'attendais, pour ma part, et je n'étais pas le seul, à une péripétie comme celle de Sixte-Quint jetant ses béquilles, de Brutus abandonnant son rôle et levant le masque, de Thésée qui, entré vivant dans l'enfer, passa sans payer dans la barque

de Caron, enchaîna et musela triplement Cerbère comme un vulgaire caniche; en un mot, je m'attendais à voir M. de Musset leur dire : « Enfin, j'y suis ! Maintenant que vous avez laissé entrer ici un vivant, mes pauvres ombres, il faut se démener, il faut vivre, dussiez-vous en mourir ! » Mais non, M. de Musset a demandé pardon de son talent, et il a promis de ne plus recommencer, M. de Musset ne veut pas tromper l'Académie, ou du moins il veut mettre un intervalle convenable.

J. Janin essaie de jouer le même rôle, mais que les Quarante ne s'y fient pas. Janin est jeune, Janin est gai, Janin a toute sa verve. Janin est un perfide qui leur jettera son bonnet de coton à la tête et qui leur rira au nez d'un bon gros rire à faire trembler les vitres de l'Académie. Ils sont avertis maintenant : libre à eux de n'en pas tenir compte.

—

On s'occupe avec raison de poursuivre les marchands de chicorée falsifiée, c'est-à-dire de terreau et de noir animal vendus sous le nom de chicorée. — La chicorée n'est elle-même qu'un faux café. — La société fait des concessions; — nous voulons bien, dit la société, qu'on nous fasse avaler, sous

prétexte de café, quelque chose qui n'a de rapport avec le café que d'être noir comme lui ; — mais ne nous gâtez pas notre faux café.

Cette pente est glissante : il est rare que les concessions ne se suivent pas comme des chapelets ou comme des vers alexandrins ; — la chicorée intriguera, la chicorée demandera qu'on lui permette de s'adjoindre un peu de noir animal, — ainsi qu'il est d'un usage très-général aujourd'hui ; et elle raisonne ainsi :

— « Pourquoi m'avez-vous acceptée ? Je n'ai ni le goût ni le parfum du café, je ne vais pas au cerveau chercher l'esprit pour le griser un peu, — je n'ai absolument de rapport avec le café que la couleur, — je suis brune comme lui. »

Comme Janin s'écrierait à ma place :

Nimium ne crede colori!

« Eh bien ! puisque vous avez accepté de ne plus exiger que la couleur du café, continuera la chicorée ; — puisque vous m'avez acceptée, moi, pour cette seule raison, — pourquoi refuseriez-vous le noir animal, qui est bien plus noir que moi, bien plus noir que le café ? — Nous ne sommes que bruns, il est noir comme jayet. »

Buvez donc de l'infusion de boutons de guêtre, —

sous peine, ô bourgeois, de passer pour des gens difficiles à vivre, tracassiers, quinteux, capricieux.

D'ailleurs, il est une autre considération : — jusqu'ici l'industrie n'a employé les ossements de nos pères que pour en faire du cirage. — Eh bien ! c'est une impiété; l'industrie, s'étant une fois emparée de ces ossements, elle ne les lâchera plus ; il faudra qu'elle en fasse quelque chose, il faudra qu'elle vous les vende. — Eh bien ! imitez la veuve de Mausole : donnons dans notre sein un tombeau à nos pères : buvons nos ancêtres.

Et la société dira : — « Voyons, nous boirons du café qui sera une infusion d'herbe et de boutons de guêtres; nous voulons bien boire nos ancêtres, — parce que c'est noir, parce que c'est noir comme le café, plus noir que le café ; — ce que nous perdons du côté du goût, du côté de l'arôme, du côté de l'agréable, nous le regagnons du côté de la couleur. — C'est moins bon, mais c'est plus noir. Accepté. — Mais, par exemple, qu'on ne s'avise pas de falsifier ce nouveau café ! — nous ne plaisanterions plus. »

—

Mademoiselle Rachel s'occupe du Théâtre-Français malgré son séjour en Russie ; — elle veut avoir

comme l'empereur Napoléon son décret de Moscou. — Seulement celui de mademoiselle Rachel est daté de Saint-Pétersbourg. — Par ce décret elle annonce au Théâtre-Français qu'elle l'abandonne. — Il serait à désirer que cette leçon profitât aux administrations théâtrales. — Je m'explique :

Ce n'est pas une bonne troupe de théâtre que celle où un acteur prime tellement les autres qu'on n'écoute plus que lui, que le public cause pendant les scènes où il ne paraît pas et abandonne le théâtre les jours où cet acteur ne joue pas.

Une troupe bien disciplinée, mise à l'ensemble, jouera toujours les pièces d'une manière plus satisfaisante. — Il serait parfaitement ridicule de faire paraître sur la scène un acteur de sept pieds au milieu d'autres artistes d'une taille ordinaire. — Que serait-ce donc si, de ces sept pieds, on en procurait au moins un à cet acteur au moyen d'un chapeau à plumes sur la tête et de jeux de cartes dans ses bottes?

Eh bien! les théâtres, dans le but de s'adresser violemment à la curiosité, ne négligent rien pour avoir leur grand acteur mâle ou femelle. — Quand ils tombent sur un artiste annonçant une intelligence et un talent supérieurs, les théâtres veulent grandir cet acteur par tous les moyens, même en

rapetissant les autres. — Les annonces, les réclames, les anecdotes vraies ou fausses, montent la tête du public; — le succès engendre le succès; — un acteur qui réussit prend de la confiance, et met dehors tout ce qu'il a en dedans; mais ses camarades se découragent et se rapetissent; — le public n'applaudit plus que le grand acteur, ne veut plus voir que le grand acteur.

L'acteur se laisse faire cependant; puis, un jour, quand le théâtre, à forces de sacrifices, de hâbleries, a bien fait croire au public que dans cet acteur seul réside l'art dramatique, disons mieux, qu'il est le théâtre à lui seul, cet acteur tyrannise, rançonne, écrase, ruine et abandonne le théâtre, après que, pendant dix ans, il l'a empêché d'accueillir tous les sujets qui donnaient des espérances, après qu'il a écarté les jeunes talents et découragé les autres.

Si l'on ôtait à Mlle Rachel tout ce que lui ont donné les récits, l'engouement, les comédies jouées hors du théâtre, et l'éloignement opiniâtre de toute actrice qui aurait pu lui faire ombrage, on aurait encore une femme de talent, mais on n'aurait pas une femme sans laquelle Corneille, et Racine, et le Théâtre-Français ont l'air de ne pouvoir plus exister.

—

Les journaux se distribuent dans Paris de très-grand matin, avant le jour ; les portes ne sont pas ouvertes ; les distributeurs les glissent par dessous. De là, des journaux volés, salis, noyés, dont beaucoup d'abonnés se plaignent... au journal. Comment se fait-il que chaque maison n'ait pas sur sa porte une boîte commune à tous les locataires pour recevoir les journaux, prospectus, etc. ? Cette boîte, placée au dedans de la porte, aurait seulement l'ouverture au dehors. Les propriétaires pourraient, sans aucune difficulté, procurer ainsi à leurs locataires une complète sécurité pour leurs journaux. Au refus peu probable des propriétaires, ceux des locataires qui reçoivent des papiers pourraient s'associer pour faire établir une boîte commune. — Il n'est pas juste de demander au journal de se défendre lui-même au dedans de la maison de l'abonné, pas plus qu'il ne le serait d'exiger du tailleur que l'habit qu'il vous a livré ne reçoive pas de taches et ne soit jamais déchiré.

—

Je vous ai promis de vous expliquer comment le le succès que j'ai obtenu il y a quelques années sur la question du pain n'a pas été complet.

J'ai obtenu que le boulanger ne vendît plus un

pain de deux ou de quatre livres, mais deux ou quatre livres de pain. — On a écarté par là une prétention à une tolérance absurde sur un déficit de poids, sous prétexte de la cuisson. C'était bête et odieux. Il est évident que le pain, avant d'être mis au four, pèse beaucoup plus qu'après qu'il est cuit. — Mais comme c'est du pain cuit que vous vendez, — une livre de pain cuit doit peser une livre.

On a, de plus, ordonné alors que le boulanger ne *pourrait jamais,* sous peine d'amende, *refuser* de peser le pain devant l'acheteur.

C'était, selon moi, insuffisant.

Il est toujours pénible de dire à un marchand : — Vous prétendez que ce pain pèse 2 kilog.; je crois que vous voulez me voler, pesez-le. — Si le pain pèse les 2 kil., il faut présenter des excuses.

J'ajoute que la plupart des pauvres gens achètent le pain à crédit ; — les ouvriers le payent au bout de la semaine ou de la quinzaine. — Regardez un homme qui achète à crédit le pain qui doit nourrir sa famille. Voyez-le entrer dans la boutique : il salue humblement, il attend son tour avec patience, il demande au boulanger comment il se porte; — quand il tient le pain, il salue encore et s'en va en courant : il a peur d'être rappelé. — Et vous croyez qu'il va exiger du boulanger qu'il pèse de-

vant lui ce pain qu'il emprunte, ce pain qu'il a si peur de se voir refuser ? Il peut en effet dire au boulanger : « Pesez mon pain ; » le boulanger le pèsera : il sait qu'il ne peut le refuser sous peine d'amende ; — mais il sait aussi qu'il n'est pas obligé de vendre à crédit.

Cette ordonnance, qui est déjà sans contredit une importante amélioration, ne sera complètement salutaire que lorsqu'on aura substitué à ces mots : « Le boulanger *ne pourra refuser,* » ceux-ci : « Le boulanger *ne pourra livrer* un seul pain sans l'avoir pesé devant l'acheteur. » — Il ne faut pas que ce soit l'acheteur qui demande, — il faut que ce soit le marchand qui exige.

Il est important de lutter sans relâche contre cette conséquence de la pauvreté qui est de payer tout plus cher que la richesse. Si on comparait le prix de revient des diverses denrées pour le riche qui achète en gros et au comptant, et pour le pauvre qui achète en détail et à crédit, on serait effrayé de voir que le pauvre paye certains objets deux et trois fois aussi cher que le riche, — tout sans exception beaucoup plus cher ; — de telle sorte que ce n'est qu'une vérité de dire : Il n'y a pas beaucoup de riches qui auraient le moyen d'être pauvres.

On m'envoie deux circulaires, l'une d'un fabricant de chandelles, — l'autre d'un fabricant de bougies; deux circulaires lithographiées, distribuées aux marchands en détail. Le premier fabricant annonce à ses correspondants qu'il tient à leur disposition de la bougie en paquets, — les paquets pèsent différents poids, — le paquet de 500 grammes (une livre) coûte 1 franc 40 centimes, — mais pour 1-33 on peut avoir un paquet semblable pour l'aspect; seulement, il ne pèsera que 470 grammes. — Plus encore : il y a des paquets de 440 grammes qui ne coûtent que 1 fr. 25, — ils sont également semblables aux autres.

Eh bien! — c'est tout simplement des dols tout faits, comme des petits pâtés, que le marchand en gros offre aux marchands en détail. Les marchands purs, vertueux, les marchands de la vieille roche, achètent et vendent des paquets d'une livre pesant 500 grammes; ceux qui font quelques concessions à la corruption de leur siècle vendent à leurs pratiques une livre de bougie qui ne pèse que 470 grammes; les gens hardis n'accordent à la livre que 440 grammes. — Le marchand en gros diminue ses prix en proportion; mais qui vous dit que le mar-

chand en détail fera de même? S'il ne veut pas tromper l'acheteur, pourquoi a-t-il besoin de paquets semblables pour l'aspect et dont le poids est différent?

Notez que le marchand en gros avertit, dans une note qui doit singulièrement diminuer les scrupules du détaillant, que lui commence par prélever trente grammes par chaque paquet pour le papier, c'est-à-dire qu'au lieu de trente grammes de bougie, il vous donne trente grammes de papier gris; le papier gris représente à peu près la moitié d'une bougie; de telle sorte que lorsque la livre de bougie, qui doit être de 500 grammes, a passé par les mains du fabricant, qui lui ôte d'abord trente grammes, puis par les griffes du détaillant, qui lui enlève dans certains cas soixante grammes, la prétendue livre est réduite à 410 grammes; c'est presque le cinquième en moins, — une bougie sur cinq. Dans aucun cas on n'a son poids.

Passons au fabricant de chandelles.

C'était autrefois un reproche grave à adresser à un homme que de dire qu'il avait deux poids et deux mesures. Nous venons de voir que certains marchands de bougies ont trois poids, dont un est le poids légal, moins 30 grammes, pour lesquels il vous donne du papier gris.

Voici un fabricant de chandelles qui fait mieux. — Il a également trois poids, — mais il ne fait pas entrer dans ces trois poids la livre de 500 grammes. Il offre trois livres différentes : l'une, pesée au poids dit d'*Orléans;* il paraîtrait qu'à Orléans la livre est fort légère; elle n'est indiquée sur la circulaire que pour 240 grammes, c'est-à-dire pas tout à fait la moitié de la livre légale.

Après le poids d'Orléans, qui est un poids peu pesant, nous avons le poids dit *d'expédition*. Le poids d'expédition n'est pas encore bien lourd. — La livre pesée au poids d'expédition pèse trois cents grammes.

Maintenant, pour les puritains, pour les scrupuleux, pour les bégueules, — il y a des paquets au poids dit *légal*.

Eh bien! ce poids, si c'est lui-même qui s'intitule ainsi, a parfaitement tort, — car la livre à ce poids dit légal n'est que de 435 grammes, — c'est-à-dire qu'il lui manque soixante-cinq grammes.

Ainsi voilà un fabricant qui a trois poids dont aucun n'est juste.

Dans tout cela, ni chez ce fabricant de chandelles, ni chez ce fabricant de bougies, il ne se trouve une seule livre pesant une livre, c'est-à-dire cinq cents grammes. Le moins qui soit pris au consom-

mateur c'est trente grammes, — qui sont remplacés par un poids égal de papier gris.

Je le répète, — l'honnêteté et la logique exigent qu'il soit imposé à ceux des marchands de bougies ou de chandelles qui s'écartent de cette règle, comme à tous les autres marchands, de livrer le poids intégralement. — Une livre de bougie doit peser 500 grammes, — sans papier ; — mettez, si vous voulez, 530 grammes avec le papier, puisque vous mettez juste 30 grammes de papier ; autrement, il n'y pas de raison pour qu'on ne les enveloppe pas, quelque jour, avec du plomb.

—

A propos de la disette, on raconte que, dans les Vosges, les habitants de la montagne ont tellement diminué leur consommation de pain, que les boulangers de Raon-l'Étape cuisent la moitié moins que l'année dernière. On ajoute que si le restant de la France montrait la même sobriété que les Vosges, la disette deviendrait facile à conjurer. C'était l'opinion de M. de la Palisse : si personne ne mangeait de pain, il y en aurait bien vite assez pour tout le monde.

—

L'Université fait l'essai d'une mesure de statistique qui donnera beaucoup d'intérêt à la biogra-

phie des grands hommes de l'avenir, ou du moins lui ajoutera quelques pages. On va dresser des tableaux comparatifs des punitions scolaires infligées l'année dernière et cette année. Il sera intéressant de constater les progrès en bien ou en mal de la jeunesse française. Combien de fois aura-t-on copié de plus ou de moins le récit de Théramène ou la *Cigale et la fourmi?*

A-t-on, cette année, plus ou moins que l'année précédente, attaché des morceaux de papier à l'abdomen des mouches?

Les jeunes Français perdent-ils ou augmentent-ils l'habitude perverse de coller au fond de leur casquette la leçon qu'ils sont censés avoir apprise par cœur et qu'ils font semblant de réciter?

Quelle mine à exploiter pour la polémique de l'avenir! Aujourd'hui on ne peut guère fouiller que dans les ouvrages des hommes célèbres, on n'a de documents sur eux que depuis qu'ils ont commencé à mériter la haine de leurs contemporains par la manifestation du génie ou du talent, ou quelque grand service rendu à la patrie. Avec les nouvelles tables statistiques on saura qu'un tel, homme d'État, mangeait le raisiné des tartines et jetait le pain; que ***, le grand poète, fourrait sans cesse ses doigts dans son nez; que... chose... de l'Académie,

s'est permis à l'âge de neuf ans, de faire des cocottes de papier avec la grammaire de MM. Noël et Chapsal, dans laquelle j'ai, il y a quelques années, signalé un certain nombre de fautes de français enseignées à la jeunesse avec l'approbation de l'Université; que le général *** fut cependant vaincu dans la petite cour, à neuf ans, par le petit Louis Corentin, qui lui donna un terrible poche-œil; etc.

—

J'ai souvent entendu agiter une question très-grave à propos de mariage.

Est-ce la jeune fille qui doit choisir elle-même l'homme auquel elle doit livrer toute sa vie? — Les jeunes gens disent oui, les parents disent non.

Sont-ce les parents qui doivent faire ce choix? — Les enfants disent non, les parents disent oui.

Mais quand les parents étaient jeunes, ils répondaient oui sur la première question et non sur la seconde.

Quand les jeunes gens seront vieux, ils répondront non sur la première question et oui sur la seconde.

Qui a raison?

On peut citer des exemples désastreux et très-fréquents des résultats de l'application des deux principes.

Les jeunes gens sont en avril; ils prévoient tout au plus mai, juin et juillet; ils trouvent septembre problématique et ne croient pas du tout à décembre.

Les vieillards, glacés dans un perpétuel hiver, voient décembre, janvier, février; — ne sont pas sûrs de revoir mars; — sont persuadés qu'il n'y aura plus pour eux de mois de mai, et attribuent leurs vagues souvenirs de juillet à une erreur, à une illusion ou à une fiévre.

Les premiers pensent qu'on peut acheter pour toujours des vêtements de toile et des habits d'été.

Les seconds pensent qu'il n'y a besoin que de vêtements chauds et de fourrures.

Chacun des deux partis a facilement raison contre l'autre.

Tous deux ont raison, mais tous deux ont tort.

S'il me fallait absolument prononcer, je me rangerais de l'avis des jeunes gens. — Au mois d'avril, ils sont sûrs de mettre quelquefois leurs légers et frais vêtements, et il n'est pas certain qu'ils endossent jamais les fourrures dont les parents veulent les affubler prématurément.

J'ai beaucoup examiné cette question, et voici ce que je crois raisonnable:

C'est aux parents à faire un premier choix, un peu large, un peu vague. — Ce choix consiste dans

le soin de n'admettre dans leurs relations que des hommes qui, par l'âge, la conduite, l'intelligence et la position, n'aient rien qui rende impossible à leurs yeux une union avec leur fille.

Ensuite il faut que, sans s'arrêter à la préférence qu'ils pourraient éprouver pour tel ou tel, ils abandonnent franchement à leur enfant le choix dans ce premier triage.

—

Les femmes continuent à porter cet hiver le chapeau derrière la tête. De face cette auréole de rubans et de fleurs encadrant le visage d'une femme, produit un joli effet; de profil c'est moins laid que le grand chapeau; par derrière c'est ridicule. — Mais ce que je veux constater, c'est que en même temps qu'on renonce par cette coiffure à abriter le visage, ce qui a dû être son but dans l'origine, — en même temps qu'on porte le chapeau derrière la tête, on a les yeux larmoyants et le nez rouge ou violet.

Contre le froid, auquel j'attribue autant qu'à la mode la couleur du nez en usage cet hiver, on n'a pas, comme avec les autres chapeaux, la ressource de se défendre avec un voile, — ou du moins le voile, au lieu de tomber droit devant le visage, tombe d'abord sur le front, puis sur le nez, — et

dessine grotesquement, tristement et désagréablement le visage à la façon d'un suaire.

—

Parmi les gens peu intelligents qui, à mon grand chagrin, lisent mes livres comme les autres, — je passe pour ne pas aimer les femmes, parce que parfois je les gronde et leur donne des avis un peu sévères. — C'est que je veux que les femmes conservent, même malgré elles, la beauté, la grâce, la modestie, la pudeur. — Je les frappe comme le sculpteur frappe le marbre dont il fait une déesse.

—

On a dit, — je crois bien que c'est moi : — « Les savants sont des hommes qui s'embourbent un peu plus loin que les autres, mais qui s'embourbent davantage. »

De même, une des façons les plus sûres, les plus infaillibles, de se tromper grossièrement, c'est de juger la conduite future des hommes par la logique; — l'histoire de tous les temps en fournit des exemples surabondants.

On serait tenté de croire que la publicité donnée aux ruses employées par les voleurs doit mettre le public sur ses gardes; — eh bien! non : il me paraît prouvé que cette publicité n'a pour résultat que

de répandre parmi MM. les voleurs la connaissance des tours nouveaux que peuvent inventer individuellement les membres de cette corporation.

On a assez parlé des vols à l'américaine, qui consistent en ceci, — qu'un faux étranger offre à un passant, garçon de recette ou autre, de lui changer des pièces d'or de vingt francs contre des pièces de cinq francs. — Celui-ci, qui voit quinze francs *à gagner* par pièce, s'empresse de livrer les pièces de cinq francs qui lui sont confiées, contre des rouleaux. — Après quoi il peut s'écrier avec Racine :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Eh bien ! il n'est pas de mois où ce vol ne s'exécute à Paris, malgré les avertissements réitérés de la presse. — Ce que l'on ne me paraît pas remarquer lorsqu'on a à réprimer ce genre d'opération, c'est que souvent la chose se passe ainsi entre deux voleurs, dont l'un, celui qui se plaint, est plus maladroit que l'autre.

Un autre vol dont les exemples sont assez communs, est celui qui s'exécute au moyen d'adresses auxquelles certains marchands, pour forcer l'attention du public, ont imaginé de donner la forme des billets de mille francs de la banque de France. Le papier, les deux ronds où la loi écrit ses me-

naces en cas de contrefaçon, — tout est imité scrupuleusement. Au milieu du papier, un tailleur écrit :

MILLE FRACS;

un passementier :

MILLE FRANGES.

Naturellement un certain nombre de personnes ont essayé de faire passer ces papiers pour des billets de 1,000 francs, et quelques-unes ont réussi. Il y a deux jours, une tromperie de ce genre a été encore tentée à l'égard d'un employé de l'octroi, et c'est par hasard qu'elle a échoué.

Ou il n'a pas été défendu aux marchands de faire fabriquer de pareilles adresses, — et il faut le leur défendre, ou la défense leur en a été faite, et ils n'en ont pas tenu compte. — C'est l'usage en France.

—

Je regardais tout à l'heure encore, sur les boulevards, la boutique d'un changeur. — Pourquoi ces exhibitions provoquantes de sébilles pleines d'or, de billets de toutes les banques?

Ces sébiles sont de bois grossier, cela augmente encore pour l'imagination la profusion de l'or; il semble qu'on le remue à la pelle, — les sébiles sont faites du même bois que les pelles. — Les billets

de banque semblent être jetés, éparpillés, par poignées, au hasard. Il semble que dans cette boutique, l'or et les billets sont, à cause de la quantité dont la boutique regorge, une chose vile et de peu d'importance.

Eh bien! sur un boulevard où il passe chaque jour quinze mille hommes au moins qui se lèvent le matin sans savoir comment ils dîneront le soir, une pareille exhibition est immorale. Cet or est là, séparé de la main par un vitrage que la main fermée peut briser.

Pourquoi?

Je comprends que le marchand de nouveautés étale ses étoffes pour faire voir ou faire croire aux passants qu'elles sont plus belles que celles proposées par ses concurrents.

Je comprends que le bijoutier coure ce danger de faire exhibition de ses pierreries, parce que l'art avec lequel elles sont enchâssées ou disposées est une notable partie de leur valeur.

Materiam superabat opus. J. Janin.

Il importe que le public puisse voir, juger et comparer ses produits.

Mais le changeur? Il n'y a aucune comparaison à établir entre les louis, les ducats, etc., des divers

changeurs. — Leurs billets comme leurs pièces sont identiquement les mêmes

Au point de vue de l'art, je le sais, on peut me faire l'objection que voici : Les pièces d'argent et d'or portent les profils des divers potentats dont se sont honorés plus ou moins les divers peuples civilisés. Mais un changeur ne peut avoir la prétention de posséder des portraits de Louis-Philippe ou de Napoléon plus ressemblants ou plus agréables que ceux du changeur son voisin ; ses billets de banque ne peuvent pas être plus jolis que ceux de son concurrent. C'est donc à peu près *la seule marchandise* qui n'ait aucun intérêt à être exhibée, et c'est, de toutes, celle qu'il est le plus dangereux d'offrir aux yeux.

Pourquoi ne pas proscrire ces exhibitions, qui n'ont d'autre résultat possible que de tenter quelques-uns des passants et d'attrister les autres?

Les changeurs pourraient, au besoin, faire peindre sur leur enseigne des louis larges comme des roues de cabriolet, tapisser leur boutique de billets de banque peints à l'huile sur les murs. L'état actuel des choses réduit les habitants de toute une ville,— plus d'un million à Paris,— à la condition du caniche savant, sur le nez duquel son maître met un morceau de sucre qu'il lui est défendu d'avaler.
